

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL

---

SEANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 12 novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 6 novembre par Monsieur NICOLIN, s'est réuni sous sa présidence en séance publique, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

### Présents

---

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN.

### Absents ayant donné pouvoir

---

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN.

### Absent sans pouvoir

---

M. Andrea IACOVELLA.

### Secrétaire

---

M. Lucien MURZI est élu secrétaire.

### Adoption des procès-verbaux

---

Les procès-verbaux des séances du 17 septembre 2020 et 8 octobre 2020, ont été soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

## ADMINISTRATION MUNICIPALE

### 1. Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu

---

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 23 mai 2020.

### 2. Lancement des marchés publics - Information

---

Monsieur Grange : Ce soir nous lançons 8 marchés :

- 1 marché de fournitures ;
- 3 marchés de travaux ;
- 3 marchés de prestations intellectuelles ;
- 1 marché de service.

Le marché de fournitures concerne l'acquisition de véhicules neufs pour deux corbillards de type fourgon de cérémonie dont un sera électrique.

Le marché de travaux concerne le remplacement des menuiseries extérieures du centre Jacques Brel et des locaux associatifs de l'Arsenal, ces bâtiments sont mis à disposition d'associations roannaises, ils ont été construits avant 1974 et sont consommateurs d'énergie.

Le second marché de travaux concerne la rénovation partielle de la couverture de l'église Saint Louis portant sur le transept et la basse nef côté chœur.

Le troisième marché de travaux concerne le réaménagement du parking des Minimes, remise en état du parking, renouvellement de la couche de roulement et remplacement des arbres d'ornement.

La première prestation intellectuelle concerne la maîtrise d'œuvre « rénovation thermique du groupe scolaire Arsenal », la partie toiture ayant été terminée, une maîtrise d'œuvre doit être nommée pour refaire l'isolation de ce bâtiment construit en 1967 et qui consomme beaucoup d'énergie.

Le second marché de prestation intellectuelle concerne la mission d'étude et de programmation pour l'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville et de la rue Jean Jaurès.

Enfin le dernier marché de prestation intellectuelle porte sur la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des Bords de Loire.

Le marché de service portera sur la gestion de la cuisine centrale, confection et la livraison de repas à destination de la restauration collective. Quelques chiffres clés : le nombre de repas servis en 2019 pour information pour la restauration scolaire 105 000, les clubs seniors 20 000, le portage à domicile 27 500.

Monsieur le Maire : Des marchés qui sont tous bien évidemment importants, peut-être en distinguer deux qui vont permettre de rendre actif deux engagements de campagne vis-à-vis des Roannais.

D'une part la mission d'étude et de programmation pour l'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville et de la rue Jean Jaurès.

Vous savez que c'est un projet fort du mandat dans lequel nous devrions avoir la requalification de la Place de l'Hôtel de Ville mais également des rues adjacentes que ce soit la rue Jean Jaurès, la rue Voltaire, la rue Georges Ducarre ainsi que l'esplanade du théâtre. Il faudra bien évidemment intégrer les modes doux, un plan de circulation et de stationnement sera associé à l'ensemble du secteur.

L'objectif de cette consultation est de recruter un cabinet d'urbanisme qui fera le programme d'aménagement ; ce programme étant construit entre les services, les Conseils de Quartier et les élus. Une fois le programme connu, on lancera à ce moment-là, un concours d'architecte qui devrait avoir lieu fin 2021, début 2022 pour retenir trois équipes d'architectes, qui nous proposeront ainsi des projets avec des esquisses. Nous serons amenés ici en Conseil Municipal, à débattre et à valider pour l'un d'entre eux.

Le deuxième grand projet qui se lance ce soir, c'est la phase deux des Bords de Loire. Vous savez que sous le mandat précédent nous avons lancé et réalisé, les choses sont en phase finale, la phase une avec l'aménagement de la Place de la Loire.

Il s'agit maintenant de traverser l'ancienne RN7 pour se projeter sur l'aménagement de l'Esplanade des Mariniers, la liaison avec la Place Aristide Briand et le Square des Martyrs de la Résistance avec la création d'une passerelle entre le Square des Martyrs de la Résistance et la Place Aristide Briand, la requalification du Quai de l'Ile et la création d'un itinéraire cyclable au niveau du Quai Commandant Lherminier, qui lui aussi fera l'objet de transformations avec notamment une réduction de la circulation, soit sur une voie pour y conserver une voie de circulation, soit totalement supprimer la circulation. Tout cela est en train d'être étudié par nos services et sera également en association avec le Conseil de Quartier.

En ce qui concerne ce projet, l'enjeu de la consultation est de recruter un maître d'œuvre qui aura en charge les propositions d'aménagements avec une ou deux esquisses là encore et qui devra rédiger les décisions pour les entreprises, les travaux étant programmés mi 2022. Voilà en ce qui concerne ces annonces et ces informations.

Le Conseil Municipal en prend acte.

### **3. Stationnement payant - Rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (R.A.P.O.) - Année 2020 - Examen**

---

Monsieur Bourgeon : Comme chaque année je vous rends compte du rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires donc les R.A.P.O.. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 le contrôle du stationnement est devenu le Forfait Post-Stationnement (F.P.S.) qui a été fixé à 35 €, ramené à 17 € si le paiement se fait dans les 3 jours.

Le rapport annuel qui vous est présenté reprend les critères de traitement des Recours Administratifs, ainsi que les recours devant la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (C.C.S.P.).

En ce qui concerne les statistiques détaillées dans le document joint à la délibération, elles sont sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 septembre 2020. Comme vous pouvez le constater, le nombre total de R.A.P.O. en 2020 est de 144 alors qu'il était de 268 en 2019.

Madame Dumoulin : Tout d'abord permettez-moi de dire à l'Assemblée que Madame Riamon est absente ce soir parce qu'elle est membre du jury du concours d'Administrateurs de la Fonction Publique, donc elle est occupée ailleurs.

Juste quelques questions concernant cette délibération. Pourriez-vous par exemple, nous apporter quelques précisions sur la situation financière en termes de perte de recettes face à la situation que nous connaissons actuellement ? Quelles prévisions nous pourrions d'ores et déjà avoir, face à l'année qui arrive ? Envisagez-vous peut-être d'autres dispositifs concernant le stationnement ? Dernière question, les usagers se sont-ils bien appropriés aujourd'hui les dispositifs ?

Monsieur le Maire : Ce que l'on a déjà dit lors du premier confinement, nous avons eu une perte de recettes, puisque nous avons rendu à ce moment-là le stationnement gratuit étant entendu que les gens étaient vraiment confinés chez eux et que la plupart des entreprises avait suspendu leurs activités, ce qui n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui. La perte de recettes avait été estimée à 200 000 € donc c'est une perte sèche pour la Ville.

Aujourd'hui je ne peux pas vous donner d'estimation quant à la baisse pour l'instant uniquement du confinement actuel. D'abord parce qu'il n'est pas terminé, il est en place depuis seulement une quinzaine de jours donc c'est un peu tôt pour avoir ces éléments, mais je pense qu'au Conseil Municipal de décembre on y verra un peu plus clair.

Quant au fonctionnement, si j'ai bien compris votre question, du parking de l'Hôtel de Ville, cela fonctionne à 98 %, nous avons quelques « déchets » où nous avons des véhicules qui sont « hors normes », cela peut être une vieille 2CV ou encore un gros 4x4, qui là effectivement la caméra a un peu de mal à lire à l'entrée ou à la sortie la plaque minéralogique, ce qui pose problème. Les gens en sortie doivent appeler l'interlocuteur pour pouvoir obtenir l'ouverture, après paiement, de la barrière.

On a aussi quelques dysfonctionnements mais qui se chiffrent en quelques dizaines par mois, sur des gens qui n'ont pas encore tout à fait compris le système, c'est-à-dire qu'ils entrent, ils sortent et ils pensent que l'on a mis une barrière juste pour faire joli, et que cela ne sert à rien de payer, donc ils oublient tout simplement de passer à l'horodateur pour aller régler la somme qu'ils doivent.

Petit à petit les choses sont appropriées par les Roannais, je dirais que cela fonctionne quand même globalement bien, mais on a des dysfonctionnements c'est certain.

Madame Dumoulin : S'il y a encore des problèmes de compréhension du dispositif, il est peut-être nécessaire de le réexpliquer. C'est parfois difficile pour certaines personnes de comprendre des choses nouvelles. Ce n'est pas de la mauvaise volonté, c'est simplement de la difficulté pour comprendre.

Monsieur le Maire : C'est vrai. Personne ne met de la mauvaise volonté, les gens n'y pensent pas forcément. On a eu aussi, je crois que c'est en voie de règlement, sur la barrière il était marqué « bien penser de passer à l'horodateur avant la sortie », les panneaux s'étaient un peu effacés à cause de la luminosité donc on est en train de refaire les choses ou elles ont déjà été refaites, cela a été fait.

Madame Dumoulin : Pensez, Monsieur le Maire, qu'il y a des gens qui ont du mal à lire un texte, qui peut pour nous, nous paraître très simple mais pas pour tout le monde.

Monsieur le Maire : Je comprends, j'entends votre argument mais cela m'inquiète parce que si des gens ne sont pas capables de lire un texte simple et qu'ils ont le permis de conduire c'est inquiétant pour la sécurité de nous tous.

Madame Dumoulin : Je le sais.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires exercés suite au contrôle du stationnement payant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 septembre 2020. La présentation du rapport a donné lieu à différents échanges.

#### **4. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Désignation de représentants**

---

Madame Robin : La CLECT a été évoquée, l'autre soir en Commission Sports. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées dite CLECT a pour principale mission de procéder au calcul des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. Elle garantit l'équité financière en apportant transparence et neutralité des données budgétaires, elle joue un rôle d'équilibre entre les collectivités.

Dans la mesure où la Ville de Roanne a plus de 30 000 habitants, il nous est demandé ce soir de désigner 4 représentants pour composer la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Monsieur le Maire : Je vous propose les candidatures de Christophe Pion, Lucien Murzi, Clotilde Robin et Fadwa Fadhloun.

Il a été procédé à une élection et le résultat est le suivant : MM. Pion, Murzi et Mmes Robin et Fadhloun.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

#### **5. Débat annuel d'Orientations Budgétaires - Exercice 2021 - Approbation**

---

Monsieur le Maire : Notre Adjoint étant positif n'est pas présent, c'est Madame Robin qui au pied levé rentrera un peu plus dans les détails de ce Rapport d'Orientations Budgétaires et qui va donner lieu à un débat, comme le veut la loi.

D'abord vous dire que le contexte dans lequel nous préparons ce budget est un contexte particulièrement, vous l'imaginez, compliqué, tant l'environnement économique et sanitaire est incertain.

Les incertitudes sont liées d'une part, aux mesures de confinement, pour ceux qui ne le sauraient pas, le confinement est prolongé de 15 jours à l'instant par le Premier Ministre. Tout cela pèse lourdement à plusieurs titres sur la vie de notre collectivité. Ne serait-ce que pour l'avancement de chantiers, si certaines entreprises ne travaillent pas ou moins, forcément nous avons des conséquences sur certains de nos chantiers.

Nous avons, bien évidemment, et nous allons avoir 15 jours de plus, des conséquences sur les programmations culturelles, qu'il s'agisse du théâtre, du musée. Tout cela aura un impact y compris en 2021.

Nos différentes manifestations, que ce soit R.T.O., Noël, j'espère que l'on ne sera pas impacté, R.J.T., tout cela fait que nous avons bien sûr des incertitudes qui pèsent sur nous, avec des conséquences financières sur chacune de ces manifestations compte tenu que l'on a soit des annulations, soit des jauges qui sont inférieures et par conséquent des recettes qui seront réduites.

Nous avons aussi un impact qui n'est pas encore totalement mesuré, sur le plan des recettes fiscales, également des recettes de services. Lorsque nous allons au musée et que l'on paie son entrée et que le musée est fermé, il n'y a plus de recette d'entrée. Nous devons mesurer tout cela et ce n'est pas simple.

Nous aurons aussi des questionnements pour lesquels nous n'avons pas encore de réponse, sur la compensation qu'avait annoncé l'Etat, en ce qui concerne les baisses de recettes fiscales. A ce jour et d'après la dernière loi de finances, nous pensions être éligible, comme toutes les communes qui ont une perte fiscale mais rien n'est moins sûr.

Seulement 2 500 communes sur les 34 000 de notre pays sont aujourd'hui assurées d'avoir une compensation fiscale, Roanne n'est pas dedans pour l'instant, ainsi que les autres villes importantes.

Nous avons un contexte qui est particulièrement mouvant, incertain et rude. Malgré cela, grâce à une santé financière excellente, les orientations budgétaires qui ce soir vous seront présentées, anticipent ce que j'appellerais un budget de combat. Pourquoi un budget de combat ? Tout simplement parce que ce budget aura aussi pour vocation à contrer les effets économiques de la crise sanitaire que nous rencontrons.

Nous allons tout faire, et vous allez le voir en matière d'investissement, pour essayer de concourir nous aussi au plan de relance gouvernemental, au plan de relance de la Région, au plan de relance du Département, pour essayer d'entraîner avec nous, les entreprises avec des chantiers qui seront plus importants en 2021 qu'ils ne l'étaient les années précédentes, concentrer notre puissance de feu, nos dépenses d'investissement de façon à soutenir l'économie locale.

Ensuite nous souhaitons toujours poursuivre cette action pour laquelle nous avons été élus, qui vise à embellir notre Ville et à la moderniser, comme les engagements que nous avons pris avant la crise sanitaire. Nous avons aussi un devoir que nous menons avec nos services, avec les actions du quotidien, de soutenir et d'accompagner les habitants, les associations dans cette crise inédite.

Cette conjoncture incertaine, voire même un petit peu stressante, nous oblige à devoir être très attentif et faire très attention à la programmation de nos dépenses, nous ne pourrons pas tout faire bien évidemment et nous allons devoir certainement au fil de l'année 2021, avoir peut-être des décisions modificatives différentes, peut-être plus nombreuses que celles que nous avons connues les années précédentes.

En ce qui concerne les impacts financiers, on peut estimer aujourd'hui, cela fait partie des attendus de la préparation budgétaire, nous pouvons estimer que les pertes de recettes se monteront normalement, on espère que ce ne sera pas davantage, à 1 200 000 €, cela concerne aussi bien les produits de service, la fiscalité, que l'occupation du domaine public.

On a parlé à l'instant des pertes sur le stationnement, nous aurons aussi des pertes concernant l'occupation du domaine public, les terrasses en particulier des cafés, des restaurants pour lesquels nous avons décidé une année blanche et qui ne rentreront pas dans les caisses.

Nous avons eu aussi, vous le savez, des dépenses supplémentaires, pour pouvoir accompagner au niveau de la promotion, les commerces, on en parlera tout à l'heure, l'opération « Click & Collect » par exemple, mais d'autres opérations. Ces dépenses supplémentaires se montent aux alentours de 300 000 € pour l'année 2020.

A côté de cela nous voulons maintenir un niveau d'investissement fort et le volume d'investissement que nous allons consacrer en 2021, sera un montant jamais dépensé depuis des dizaines d'années, peut-être même depuis toujours, puisque nous allons programmer 21,5 M€ d'investissement, un montant qui dépasse largement celui des budgets engagés les années précédentes. C'est en cela que je qualifie ce budget de combat.

Au total, car il ne s'agira pas de faire qu'un seul coût, nous allons investir plus fortement sur ce mandat que sur les mandats précédents puisque nous prévoyons d'investir 120 M€, contrairement à la centaine de millions qui a été investi le mandat précédent, nous allons vers une augmentation importante. Pour réaliser cet objectif, il faut d'abord rappeler que la Ville peut le faire grâce à une gestion saine menée ces dernières années. Depuis 5 ans nos dépenses de fonctionnement sont restées stables, elles ont même diminué de plus de 5 % entre 2015 et 2020 et c'est à ce prix là que nous pouvons maintenir voire développer nos investissements.

A côté de cela notre Ville dispose d'une capacité d'autofinancement qui est très solide grâce à la diminution de notre dette. Nous avons annoncé que nous allons remonter notre dette. Il faut savoir aujourd'hui, que nous avons un niveau d'endettement exceptionnellement bas puisque nous n'avons, au moment où je vous parle, que 7 M€ de dette. Je rappelle souvent qu'en 2001 lors de notre premier mandat, nous avons une dette qui était à 44 M€. Nous allons sur ce mandat remonter cette dette, d'abord parce que c'est important de soutenir l'économie, c'est important de moderniser et c'est aussi important de profiter d'une période qui certes, commence à durer mais avec des taux qui sont extrêmement faibles et je l'annonce ici, notre dette à la fin du mandat devrait s'élever à hauteur de 35 M€.

C'est un budget qui s'adapte aussi aux circonstances exceptionnelles que nous connaissons et que nous n'avons jamais connues jusqu'à ce jour. Ce budget vous sera sommé en décembre mais je vous donne déjà les grandes orientations, sans augmentation de fiscalité, une augmentation programmée de notre endettement, une volonté de maintenir nos dépenses de fonctionnement dans une stricte limitation au strict nécessaire pour concentrer notre puissance de feu sur les investissements.

Les principaux investissements de l'année 2021 seront portés par six grands programmes. Le premier grand programme, vous le connaissez déjà, nous vous l'avons présenté, c'est la rénovation du bâtiment administratif, c'est un des gros budgets de ce mandat. Ce sont les acquisitions foncières également, tant en ce qui concerne les acquisitions foncières qui vont aider le musée, mais également le bas du Faubourg Clermont pour lequel nous avons une ambition de transformation forte. C'est la fin des Bords de Loire 1 et le lancement des Bords de Loire 2. C'est la restructuration du secteur de Bourgogne Fontquentin qui est un des quartiers les plus peuplés de la ville et qui mérite des investissements de modernisation que nous avons déjà engagés et qui vont se poursuivre fortement en 2021. C'est également l'aménagement du Square Cassin, Avenue de Lyon. Enfin la rénovation du groupe scolaire de l'Arsenal.

Voilà les principaux projets qui bénéficieront d'une dépense forte sur l'année 2021 et pour compléter et entrer un peu dans les détails je laisse la parole à Clotilde Robin.

Madame Robin : Je vais vous présenter quelques éléments de contexte. Nous sommes dans un cadre juridique puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires doit être présenté au Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget prévisionnel selon le Code Général des Collectivités Territoriales. Ce R.O.B. doit contenir notamment l'évolution réelle des dépenses de fonctionnement et l'évolution des besoins de financements annuels, la présentation des engagements pluriannuels, l'état de la dette, l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne à savoir l'autofinancement et la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Effectivement Monsieur le Maire vient de l'expliquer, le contexte économique est difficile et compliqué, l'effet Covid avec un repli de l'activité jamais vu en temps de paix et plus marqué selon les pays.

Malgré un rebond post confinement la production industrielle mondiale demeure encore 10 % en dessous de son point haut 2019. Un retour à la normale ne serait semble-t-il pas envisagé avant 2022. Il existe toujours des incertitudes majeures en raison de la deuxième vague, nous sommes dedans, et la nécessité de prendre en compte ces données et leurs impacts sur les finances locales pour la préparation budgétaire 2021.

Au niveau local, des finances saines avant la crise mais bien sûr durablement impactées par les effets de la crise sur notre économie avec, comme le disait Monsieur le Maire, un impact sur les recettes, moins 1,2 M€ pour la Ville de Roanne dans le cadre des manquements en billetterie, en restauration scolaire, les recettes de stationnement, les droits de mutation à titre onéreux, la T.L.P.E.. Un impact également sur les dépenses pour notre Ville, une enveloppe estimée à 280 000 €, mesure de protection sanitaire ou d'accompagnement des personnes fragiles, le soutien direct à l'économie nous l'évoquerons.

La loi de finance rectificative 2020 et le projet de loi de finance 2021, il semblerait que la clause de sauvegarde ne soit pas en notre faveur puisque les premières moutures du décret laissent penser que la Ville ne sera probablement pas éligible.

Une enveloppe supplémentaire en 2020 d'1M€ au titre de la dotation de soutien local à l'investissement local dite le D.S.I.L., qui oriente plutôt vers de la rénovation thermique, là on a déposé un dossier pour le Centre Administratif. La compensation de la baisse des impôts de production notamment pour la Ville de Roanne, la taxe foncière des entreprises, un pouvoir de taux encore réduit, c'est une recette qui disparaît pour nous et qui est compensée par une dotation mais qui nous enlève une marge de manœuvre sur un impôt qui était local. Des dotations globalement stables avec la baisse de la D.G.F. en partie compensée par une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine dans le cadre de la politique de la ville. La suppression de la taxe d'habitation, bien évidemment les communes seront compensées et percevront dès 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, un mécanisme correcteur permettrait de neutraliser les écarts de compensation.

En ce qui concerne la trajectoire financière de la Ville, une stratégie financière avec un effort d'investissement inédit, sans recours à l'impôt que permet une situation saine effectivement. L'objectif étant de réinjecter dans l'investissement pour avoir l'ambition d'accroître l'activité de notre ville de Roanne, d'entretenir et de valoriser le patrimoine, mais aussi de relancer l'économie locale, d'améliorer le cadre de vie des Roannais.



On vous a fait un petit graph avec, au centre le maintien de l'épargne nette, c'est-à-dire l'autofinancement et puis on vous rappelle un investissement hors normes pour un plan de relance local, une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, une augmentation de l'emprunt pour financer la hausse de l'investissement et pas de recours à la fiscalité.

Avant d'évoquer les futures orientations budgétaires de la Ville, il est nécessaire de connaître précisément la situation financière à ce jour au travers une analyse rétrospective en étudiant l'évolution de la section fonctionnement, l'autofinancement et l'évolution de la section d'investissement. Dans le cadre de l'évolution de la section de fonctionnement, vous avez la représentation graphique de l'évolution avec un excédent brut, sans le remboursement des emprunts de plus de 9 M€, une évolution des recettes de fonctionnement qui sont orientées à la baisse sur la période en raison notamment des transferts de compétences, la lecture publique entre 2018 et 2019 et puis aussi les baisses de dotations de l'Etat que nous évoquons régulièrement. L'évolution des dépenses de fonctionnement avec la maîtrise des dépenses structurelles, notamment les charges de personnel qui représentent près de 60 % des dépenses de la Ville permet de maintenir le niveau d'autofinancement, c'est l'écart entre les recettes et les dépenses.

La prévision fin 2020, l'estimation pour l'exercice 2020, le réalisé à mi-octobre 2020 est impacté par les effets financiers de la crise Covid et puis la mise en perspective ce sont les ratios de comparaison en € par habitant qui montrent que les recettes de la Ville de Roanne sont inférieures de 11,3 % à la moyenne des villes de la même taille alors que ces dépenses sont inférieures de 20 %.

L'évolution de l'autofinancement, les résultats de la section de fonctionnement permettent de dégager un très bon niveau d'autofinancement sur la période avec une épargne nette intéressante, ainsi l'épargne nette disponible pour financer l'investissement est en moyenne 3 fois supérieure à celle des villes de la même strate. La Ville dispose ainsi d'une marge d'autofinancement de 17 % au C.A. 2019 comparé à un taux de 6,9 % pour la moyenne de même strate. Je ne sais pas si vous arrivez à voir les petits tableaux, l'épargne nette de la Ville de Roanne en 2018, 240 €/habitant et puis une ville de même strate 85 €.

L'évolution de la section d'investissement, en ce qui concerne les recettes, l'estimation pour 2020 fait apparaître une hausse importante par rapport à 2019, en raison de l'encaissement attendu des subventions attribuées sur les grands projets du mandat précédent.

L'évolution des dépenses, un effort d'investissement maintenu sur toute la période, la prévision 2020 est impactée par les effets du confinement sur le bon déroulement de certains projets, ce qui entrainera une augmentation du niveau de dépense reporté sur l'exercice de l'année d'après 2021.

Un effort d'investissement qui est très supérieur de nouveau à la moyenne de la strate. Nous sommes Ville de Roanne à 386 €/habitant en dépenses d'équipement pour 358 €/habitant pour une ville de la même strate.

Je vous propose maintenant d'étudier l'analyse prospective avec la trajectoire financière de la Ville. Une stratégie et des projections à l'échéance 2025. Maintien du niveau de l'épargne élevé c'est l'autofinancement par rapport aux moyennes des autres villes de la strate. Pas de recours à la fiscalité afin de préserver dans un contexte économique difficile le pouvoir d'achat des Roannais.

Un effort d'investissement renforcé, outil d'un plan de relance de l'économie à l'échelle locale, première estimation de l'enveloppe nécessaire pour financer les projets de mandat à 120 M€. Un recours accru mais mesuré à l'emprunt pour financer le plan de relance, un objectif plafond de 35 M€ d'emprunt. L'analyse prospective nous montre que cette stratégie d'investissement ne remet pas en cause les équilibres financiers de la Ville et permet de conserver à l'échéance 2025, une capacité d'autofinancement nette supérieure à la moyenne de la strate.

La section de fonctionnement, en résumé l'écart entre les recettes et les dépenses, montre un niveau de recettes supérieur, je ne sais pas si vous avez vision sur le tableau. Encore une fois, une prévision de recettes prudente dans le contexte, moins 0,4 % on imagine et des dépenses maîtrisées en augmentation de plus 0,76 %, en dessous de l'évolution de l'indice des dépenses communales qui sont à plus 1,68 %.

En ce qui concerne l'investissement, des niveaux d'épargne qui restent élevés, qui facilitent l'effort d'investissement à hauteur de 21,5 M€ pour l'année 2021. C'est un choix volontariste de l'exécutif avec les principaux investissements 2021 qui vous sont rappelés, la rénovation thermique du Centre Administratif, le programme d'acquisition financière, la fin de chantier des Bords de Loire, la restructuration Bourgogne/Fontquentin, l'équilibre Foch/Sully, la rénovation thermique du groupe scolaire de l'Arsenal, avec une capacité d'autofinancement à 21 M€.

Une dette réduite et performante. Nous devons dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires faire une petite analyse de l'endettement. La dette représente des caractéristiques bien meilleures que celles de la strate avec un encours très faible en comparaison de la moyenne des villes, 316 €/habitant pour notre ville de Roanne contre 1 063 €/habitant pour la strate. Un ratio de désendettement de 0,8 an pour notre Ville de Roanne et 5 ans pour la moyenne, nous sommes donc très en deça.

Un focus sur l'évolution des effectifs depuis 2014 avec une courbe dégressive du nombre d'agents permanents. Les années 2016 et 2019 ont été marquées respectivement par la mutualisation de certains services et le transfert de la compétence Lecture Publique à Roannais Agglomération. On voit une stabilité depuis 2019. En 2020, une crise sanitaire sans précédent a permis malgré tout aux agents d'assumer et d'assurer la continuité de service public, des dispositifs ont été adaptés et je crois qu'on peut grandement les remercier. Le détail de présentation par filière est dans le rapport que vous avez dans vos tablettes.

On aborde les 4 budgets annexes qui concerne le Théâtre municipal, les Parkings Aménagés, le Service Funéraire Public et le Crématorium.

En ce qui concerne les deux premiers, le théâtre municipal et celui des parkings aménagés, ils nécessitent tous les deux, des subventions du Budget Général, des subventions d'équilibre.

En ce qui concerne le théâtre pour 2021 une prévision de budget équilibré à 1 218 000 € en fonctionnement et à 134 000 € en investissement et une subvention d'équilibre en section de fonctionnement qui est prévue à 876 000 € en augmentation en raison des incertitudes concernant les activités culturelles dans le contexte Covid et une situation qui va être compliquée.

Pour les parkings aménagés, également en 2021, une prévision de budget équilibré mais une subvention d'équilibre en section de fonctionnement prévue à 100 000 €.

Pour les deux autres budgets annexes, le Service Funéraire Public et le Crématorium, ce sont deux budgets qui s'équilibrent. On vous a mis des petits carrés avec le nombre de funérailles et le nombre de crémations.

Pour le Service Funéraire Public en 2021 une prévision de budget équilibré à 1 529 000 € en fonctionnement et un important projet de rénovation d'extension du funérarium budgété sur 2021 à 275 000 €.

Le nombre de crémations est tout à fait équivalent, en 2021 une prévision de budget équilibré à 274 000 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement.

Madame Dumoulin : Nous avons lu attentivement les éléments de contexte international et national, et ce soir il n'échappe à personne, les difficultés grandissantes à l'échelle mondiale, européenne et nationale. Il n'échappe à personne les contraintes budgétaires liées aux derniers choix gouvernementaux en matière de recettes fiscales et les effets dévastateurs de la crise sanitaire sur l'économie.

Un budget prévisionnel qui invite donc à la prudence certes, mais nous devons exiger et le redire ce soir, exiger du gouvernement l'indispensable soutien, à la fois financier et technique qu'il doit aux collectivités territoriales, qui rappelons le, réalisent 70% de l'investissement public en France et jouent évidemment pleinement leur rôle d'amortisseur social et économique de proximité.

Il semble, ce gouvernement, hésiter à engager son filet de sécurité qui représenterait on va dire tout au plus 3 % des plans de relance déjà votés. Nous notons aussi que ce gouvernement a moins hésité à accorder la suppression définitive des impôts dits de production aux grands groupes industriels, soit 10 % du budget de relance qui abonde déjà au financement public de grands projets privés sans contrepartie d'emploi et ce seront des recettes en moins pour les collectivités au titre de l'impôt économique et des dotations de l'Etat qui manqueront à nos collectivités, on peut dire que c'est un peu la double peine.

Pourtant les entreprises, il faut bien le dire, utilisent les infrastructures publiques de transport, bénéficient des meilleurs ouvriers, des meilleurs ingénieurs, des meilleurs chercheurs, qui sont formés à l'école publique. Les entreprises profitent aussi tous les jours des moyens de sécurité nationale en énergie, en télécommunication, en stabilité sociale, financés par l'argent public.

Vous serez peut-être d'accord avec nous, Monsieur le Maire, au moment où l'hôpital public à Roanne et dans la Loire, souffre, faute de moyens publics, vous conviendrez que cette décision est indécente et inacceptable.

Si vous le permettez, arrêtons-nous justement un instant sur cette crise sanitaire et ses conséquences. Dans les éléments de contexte, on a franchement l'impression qu'il manque un paragraphe, qui prendrait le temps de décrire la situation sociale de notre pays et de notre Ville, qui bien avant l'épidémie montrait déjà de grandes fragilités. Rappelons que 35 % de la population Roannaise vit en dessous du seuil de pauvreté et 30 % de la population connaît les minimas sociaux et la précarité professionnelle.

Tout à l'heure, Monsieur le Maire, j'ai noté des mots « budget de combat », « puissance de feu », alors aujourd'hui, Monsieur le Maire, nous ne disons pas que vous ne faites rien mais nous disons qu'envisager un budget dans notre Ville, c'est aller au front, c'est sortir de la tranchée, cessons de nous répéter une sorte de boucle que jusqu'ici tout va bien et le moins que l'on puisse dire c'est que vous faites le choix de la continuité quasiment ligne à ligne, alors même que vous établissez que depuis 2 mandats, la santé financière de notre commune est bonne, alors je dirais qu'il n'y a pas à hésiter. On vous propose des choses, on vous propose de renforcer et d'élargir l'aide alimentaire au C.C.A.S.. On vous propose la gratuité de la cantine pour les enfants des familles en difficulté et peut-être des tarifs très sociaux pour les familles précaires. On vous propose de soutenir avec volontarisme le monde associatif pour garantir le maintien de son activité et de ses emplois, ne l'oublions pas.

On vous propose peut-être de nouveaux dispositifs avec les centres sociaux, qui eux, sont souvent au front pour que chacun de nos concitoyens accède à ses droits et fasse face à ses besoins.

Monsieur le Maire : Vous êtes à 4 minutes.

Madame Dumoulin : N'attendez pas que ces Roannais en difficulté vous appellent en Mairie, parce qu'ils ne vous appelleront pas Monsieur le Maire, personne ne se vante d'être en difficulté.

Allons-y, créons massivement des emplois d'insertion, en allant bien au-delà des 40 postes d'insertion qu'avait notre Ville en 2014, des emplois pour les jeunes dont nous parlerons tout à l'heure. Vous allez nous répondre que ce sont des dépenses de fonctionnement et vous trouvez évidemment que c'est de la mauvaise dépense, eh oui Monsieur le Maire, une aide sociale cela ne va pas s'inaugurer en grande pompe.

Nous devons trouver rapidement les moyens de relancer les outils de la cohésion sociale, nous sortirons de la crise, je dirais comme un convalescent après une longue maladie, nous devons reconquérir nos forces, nous devons déjà assurer aux Roannais la certitude de retrouver leur envie de continuer. Ces dépenses de fonctionnement ne seront rien de moins, Monsieur le Maire, qu'un investissement pour l'avenir. Je sais que vous allez me priver de ma parole.

Monsieur le Maire : 5 minutes

Madame Dumoulin : Tant pis je continue. Monsieur le Maire, il est temps d'analyser le regard des Roannais qui s'arrêtent rue du Commerce pour observer le vide, la béance du projet Foch/Sully. Ces regards en disent long sur leur désappointement.

Vous annoncez un montant record d'investissements pour ce mandat de 120 M€, plus encore que la moitié des deux mandats précédents, déjà élevés à 100 M€. Les recettes de cet investissement sont de 2 origines, l'autofinancement prélevé sur le fonctionnement et la dette, dans les deux cas nos capacités de solidarité et notre budget de fonctionnement seront impactés.

Je dirais votre « folie des grandeurs » coûtera chère aux Roannais, à commencer par le centre commercial Foch/Sully qui représente une part importante de ce chiffre, je dirais imprudent. Peut-être que dans vos prochaines petites publications, Monsieur le Maire, je vais en montrer une ici, petite publication je dirais hors-série, on pourra lire que vous avez distribué des masques pour les enfants des écoles primaires de notre cité, que vous prévoyez un soutien massif aux associations.

Monsieur le Maire : 6 minutes

Madame Dumoulin : Vous voyez, nous aussi, nous avons envie de réinventer votre communication, je dirais que la parodie n'est souvent qu'une possible réalité.

Monsieur le Maire, nous comprenons, non seulement votre impatience actuelle de me faire arrêter ma prise de parole, mais nous comprenons aussi votre envie de dire aux Roannais que tout va bien, et vous avez envie évidemment de le diffuser largement, je peux le comprendre. Il nous oblige pourtant ce budget à avoir une vision qui ne nie pas la réalité, une vision au contraire qui la regarde en face. Merci Monsieur le Maire pour votre patience.

Monsieur le Maire : 7 minutes 12.

Madame Dumoulin : Je m'abstiendrai, Monsieur le Maire, des remarques sur certains dossiers comme cela, cela viendra équilibrer le temps de prise de parole.

Monsieur le Maire : Je vous en serai gré.

Monsieur Vanhecke : Lors de la présentation du budget en Commission des Finances, il a été dit que le montant prévu de l'investissement était exorbitant. Nous avons attendu d'avoir le document détaillé pour bien comprendre ce que ce terme recouvrait.

D'abord le montant des investissements annoncés sur le mandat, 120 M€ soit 20% plus élevé que lors des deux mandats précédents, qui n'avaient pas lambiné non plus sur l'injection des crédits publics dans l'économie locale. C'est une vraie raison que nous pouvons comprendre que de vouloir soutenir l'économie locale par la commande publique, encore faudrait-il savoir quels équipements recouvrent cette dépense. A lire le stock des autorisations de programme, c'est-à-dire les A.P., nous comprenons qu'il y a déjà 25 M€ pour le déficit de l'opération Sully/Foch, auxquels il faut maintenant ajouter 10 M€ pour aménager l'accès à Sully/Foch. Du coup on peut faire comprendre ce chiffre de 120 M€, c'est 100 M€ de travaux plus le déficit de Sully/Foch. Votre projet représente déjà 30 % du montant possible de l'investissement du mandat et nous ne savons même pas s'il y a des investisseurs car eux aussi ne savent pas quelles seront les conséquences de la crise au-delà de 2023.

Vous démarrez votre programme d'investissement par un programme exceptionnel de voirie, encore un. Il me semble que le montant habituel de voirie à 1 M€ par an permet de maintenir en état correct nos rues, et que vous avez déjà fait beaucoup avec 6 M€ exceptionnel durant les trois dernières années.

Un montant qui aurait pu être investi dans les économies d'énergies d'une école, l'accessibilité au handicap ou à la rénovation thermique d'un gymnase. Bref un investissement qui aurait généré des économies d'énergie et amélioré la qualité de vie de ceux qui ont le plus besoin.

De la bonne dépense, Finance Consult vous dit : dépensez, nous vous disons investissez, mais investissez pour l'avenir et le bien-être de tous avec de la cohérence. Pour réaliser ce bon investissement, vous n'aurez que deux sources de financement, si on met de côté les subventions toujours incertaines, le prélèvement sur le fonctionnement qui finira par marquer au besoin de solidarité et de l'emprunt. Notons au passage que la suppression de la taxe d'habitation clôt le débat local sur l'augmentation ou la baisse des impôts. C'est aussi un autre grand regret, la suppression du lien financier, même modeste, entre contribution locale à la solidarité et aux équipements communaux reliant ceux qui peuvent consentir à l'impôt et ceux qui ne peuvent pas le payer faute de ressources mais aussi n'entrant pas dans les conditions d'en payer.

Nous observons que pendant votre mandat, l'autofinancement même correct au regard des performances de notre strate de communes, a néanmoins baissé de 3 M€ soit 30 %. Vous assumez d'augmenter et de limiter l'emprunt à 15 M€, si les choses se durcissent davantage pour le pays au niveau économique, ce que nous ne souhaitons bien évidemment pas, par la crise sanitaire sans précédent, mais que nous devons intégrer dans des choix prudents. Vous n'aurez que l'emprunt pour payer, vous et vos successeurs, car bien sûr ce sont les générations futures qui pendant 20 ans, soit trois mandats, devront rembourser cette dette en prélevant sur le fonctionnement.

Pour finir, il nous semble indispensable que dès la sortie de la crise, vous nous présentiez un véritable audit financier de la commune et de l'agglomération, car elles assurent ensemble, les services quotidien aux habitants. Un audit réalisé par un cabinet indépendant accompagné de la contre-expertise du Trésor Public, au-delà du choix de la solidarité, vous vous engageriez aussi à un devoir de sincérité.

Monsieur Beysson : On est parti sur une intervention, en termes de temps, sur quelque chose qui faisait plutôt 5 minutes, c'est ce que l'on avait compris du dernier règlement intérieur concernant le Budget d'Orientations, cela situe où l'on va en termes de temps.

La crise sanitaire nous a plongé dans une situation absolument inédite dont les répercussions économiques, sociales et politiques seront dans les mois et peut-être les années qui viennent d'une extrême gravité. Le préambule du projet d'Orientations Budgétaires l'a bien relevé. A tout cela, s'ajoute une crise environnementale sans précédent qui exige des réponses déterminées et radicales, qui ne peuvent être reléguées au second plan. Dans tous les domaines, pour chaque euro dépensé, les orientations budgétaires 2021 doivent se structurer autour de ces deux exigences, la lutte contre les inégalités croissantes, la défense de l'environnement.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires qui nous est présenté aujourd'hui, nous donne l'impression que la crise sanitaire a trop peu été intégrée dans le choix des grandes orientations. Nous allons vous présenter nos remarques concernant 4 points particuliers.

Premièrement, le principe de prévoir des recettes de fonctionnement moindres, nous semble juste. En effet, depuis plusieurs années déjà, les collectivités territoriales sont mises à mal par les gouvernements successifs quant aux dotations qu'elles perçoivent. A cela s'ajoutent les incertitudes pour les recettes directement impactées par la crise sanitaire.

Deuxièmement, concernant les dépenses de fonctionnement, même si le contexte de la crise est sans cesse mentionné dans ce rapport, il ne tient pas compte que les Français subissent une lourde perte de revenu depuis le confinement et sont confrontés à de lourdes inquiétudes, Roanne n'est pas épargnée.

Une orientation volontariste dans la section investissement n'apportera pas de réponses suffisantes. Le rôle de la municipalité est de faire preuve de solidarité pour protéger les plus fragiles, nous devons anticiper donc prévoir au premier rang des urgences, un budget exceptionnel et offensif d'aide sociale.

Il nous semble indispensable que ce budget primitif 2021 de fonctionnement soit tourné à la fois, sur la solidarité aux associations, pour les aider à poursuivre leurs démarches auprès des publics les plus démunis, pour leur permettre de continuer leurs missions et ouvrir un accès au plus grand nombre à la culture et au sport mais aussi tourné vers le C.C.A.S. et les aides sociales aux habitants qui survivent et survivront plus nombreux dans la précarité. Nous pourrions aussi renforcer le recrutement de salariés communaux dans la filière sociale par exemple. Investir dans le tissu associatif et faire preuve de solidarité, s'investir dans la préservation d'emploi direct, c'est permettre à des familles d'acheter, faisant ainsi par effet indirect, mieux vivre les commerces, c'est aussi préserver et développer un maillon central du lien social qui nous unit.

Troisièmement, pour les investissements, l'idée que vous présentez, de réaliser un plan de relance insuffle ainsi des possibilités de préservation d'emplois, c'est en effet précieux. Nous attirons cependant votre attention sur la nature des investissements poursuivis. Selon nous, il faut en effet comme préalablement indiqué, que chaque euro investi soit ciblé de telle sorte qu'il contribue à la sauvegarde de l'emploi, sans nuire aux immenses efforts nécessaires pour la transition écologique.

Nous vous suivons sur la rénovation énergétique du Centre Administratif tout en rappelant les vigilances de comptabilisation des impacts environnementaux et sociaux sur l'ensemble du projet.

Par contre, concernant le projet Foch/Sully, vous savez toutes les réserves que nous mettons sur le sens de ce projet. Aujourd'hui, il apparaît pour nous plus que jamais hors contexte. Pouvez-vous nous expliquer à quoi correspond la participation d'équilibre d'un peu plus d'1M€ ? Et nous dire où en est ce projet ? Les travaux prévus Square Cassin sont fortement liés à ce projet, ce qui représente encore 2,5 M€ de dépenses supplémentaires. Il convient de ne plus essayer de faire les mêmes projets qu'avant en les coloriant en vert mais bien de changer la nature même de ces projets. A cela s'ajoutent d'autres dépenses, comme l'extension du périmètre de vidéo surveillance pour 430 000 €. En l'état des urgences actuelles, est-ce vraiment la priorité du moment ?

Nous pensons qu'il conviendrait de réorienter certains financements d'investissement pour en renforcer d'autres plus à même de poursuivre une relance de l'emploi et de la transition écologique.

Par exemple, concernant la voirie, 2 M€ sont prévus, aucune précision n'est donnée sur le but de cet investissement mais vous nous avez donné quelques éléments tout à l'heure. Pour nous, cela doit servir à créer de nouvelles pistes cyclables, à végétaliser les rues, à repenser la place de la voiture en créant de nouveaux sens uniques, en favorisant les transports doux et communs. Nous pourrions ici investir encore plus fortement pour accélérer la transition des transports.

Concernant les bâtiments, 875 000 € en investissement courant sont fléchés, nous pouvons sans doute là aussi renforcer ce poste pour accélérer la rénovation thermique, si celle-ci est performante c'est une dynamique gagnante pour l'emploi, pour le confort thermique, les coûts de consommation et pour l'environnement.

Enfin et pour terminer, la situation financière de la Ville nous permet pour ce budget primitif 2021, d'envisager de diminuer encore notre autofinancement et d'augmenter notre emprunt.

C'est en effet le moment de le faire, en utilisant notre capacité d'endettement pour la section investissement, nous pouvons maintenir des ressources plus importantes sur le budget de fonctionnement et atténuer les effets de la crise à travers un soutien plus massif au C.C.A.S. et à notre tissu associatif notamment. La période exceptionnelle que nous vivons, nous engage à revoir nos priorités en les axant plus fortement sur le social et l'écologie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Beysson vous avez tenu à quelques secondes près votre temps de parole, ce qui est très bien.

Je vais essayer de répondre, vous ne m'en voudrez pas si j'oublie quelques sujets en route, je vais quand même essayer d'être le plus exhaustif possible.

D'abord Madame Dumoulin, lorsque je qualifie ce projet de budget de « budget de combat », je ne voulais pas que vous repreniez la balle au bond pour le transformer en débat politique, en combat politique. Vous êtes, je l'ai bien compris, dans une posture très politicienne en attaquant aussi le gouvernement, ce qui est tout à fait légitime et votre droit, en exigeant du gouvernement des soutiens. Nous aussi nous aimerions que le gouvernement tienne les engagements qu'il prend vis-à-vis des collectivités sur le plan notamment financier, et nous travaillons en particulier avec les réseaux de collectivités que sont Villes de France en particulier pour la Ville de Roanne sur ces sujets-là, de façon à faire tenir les engagements de l'Etat.

Sur le reste, bien évidemment, je ne vais pas rentrer dans le détail de vos propos, ils sont nombreux et reflètent l'idéologie que vous défendez à juste raison, c'est votre droit. Je voudrais d'abord vous dire que nous sommes tous attentifs à cette situation sanitaire qui engendre et qui continue d'engendrer une situation économique compliquée et qui a des conséquences et des retombées, des répercussions sur le plan social.

J'ai interrogé le C.C.A.S. pour savoir quelles étaient aujourd'hui les répercussions. Y'a-t-il un accroissement des demandes au niveau du C.C.A.S. ? La réponse est non, aujourd'hui nous n'avons pas de demandes supplémentaires, enfin il y en a peut-être à la marge, mais nous n'avons pas constaté un accroissement des demandes notamment d'aide alimentaire, de soutien d'urgence du C.C.A.S.. La hausse que nous constatons est sur les portages de repas à domicile, pour une raison très simple, c'est que les clubs seniors ont fermé la partie restauration, donc celles et ceux qui avaient l'habitude de déjeuner dans les clubs seniors, se rabattent pour certains d'entre eux, pas tous, sur la restauration livrée à domicile. Aujourd'hui, nous n'avons pas ce constat-là.



Vous l'avez évoqué, tout le monde n'a peut-être pas cette volonté d'aller, de prendre contact avec le C.C.A.S. mais honnêtement je pense que celles et ceux qui sont dans la difficulté, à un moment donné, ils sont dans une telle difficulté qu'ils ne peuvent plus hésiter et venir. On ne le constatera pas davantage sur cette crise sanitaire avec ses conséquences sociales aujourd'hui que nous le constatons avant. Nous sommes attentifs à l'évolution des demandes, mais je ne peux pas construire un budget, notamment par rapport au financement que nous allons apporter au C.C.A.S. qui soit totalement déconnecté de la réalité que vit le C.C.A.S.. A quoi servirait-il par exemple de doubler l'apport au C.C.A.S. si c'est pour ne pas consommer ces crédits ? Aujourd'hui nous avons une prévision de budget pour le C.C.A.S. qui vous montrera qu'il permet d'apporter les réponses aux questions qui sont posées par les gens qui nous contactent, qui contactent le service, si cela est nécessaire le moment venu, avec des Décisions Modificatives, nous pourrions apporter, abonder davantage si cela est vraiment nécessaire. En tout cas nous sommes attentifs, on ne peut pas fermer les yeux par rapport à cela.

Vous me portez un propos, un jugement sur le fait que je considérerais que les dépenses de fonctionnement sont de mauvaises dépenses. C'est un peu plus complexe que cela Madame Dumoulin. Non bien évidemment, les dépenses de fonctionnement ne sont pas des mauvaises dépenses, sinon vous connaissez mon pragmatisme, on les aurait toutes supprimées. Ce ne sont pas toutes de mauvaises dépenses, mais nous devons être attentif à l'évolution de ces dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses de fonctionnement, il faut savoir de quoi on parle, la plus grosse dépense de fonctionnement c'est une dépense liée aux charges de personnel, c'est cela qui fait aujourd'hui l'immense majorité de nos dépenses de fonctionnement. Après ce sont les moyens que l'on consacre au fonctionnement de la Ville, de ses services, de ses personnels.

C'est anecdotique, tout à l'heure, lorsque l'on passait un marché pour changer deux corbillards, c'est parce que le service en a besoin et nous répondons présent quand un service nous dit « nous avons besoin d'investir » ou au contraire des besoins en matière de fonctionnement, c'est pour améliorer aussi la qualité de ce service, la qualité de vie au travail.

Nous avons décidé cette année de recruter un médecin du travail c'est un plus pour l'ensemble du personnel, c'est une dépense de fonctionnement, nous avons décidé de la mener. Ce n'est pas parce que c'est une dépense de fonctionnement que c'est forcément une mauvaise dépense, simplement nous essayons d'être extrêmement rigoureux dans l'évolution de ces dépenses et nous faisons des choix.

Sur le projet Foch/Sully, on va en reparler. Aujourd'hui, tout le monde, et d'ailleurs je ne sais pas quand vous dites que vous voyez beaucoup de gens qui se penchent visiblement sur le trou de Foch/Sully et qui se désolent, passez peut-être un petit peu moins dans la rue à regarder les gens et un peu plus sur les dossiers. Franchement tout le monde sait que nous sommes dans une situation qui a fait prendre du retard à tous les grands projets. Personne n'en parle en ce moment, même si cela ne nous concerne pas directement, vous verrez que malheureusement, le grand chantier des Jeux Olympiques de Paris prendra du retard. Tous les grands projets prennent du retard.

En ce qui concerne Foch/Sully, je rappelle, même si, et je répondrai en cela à l'interrogation de Monsieur Beysson, nous avons un projet qui est extrêmement majoritairement porté par le privé. Nous allons avoir un volume de dépense de l'ordre de, on l'a dit, entre 80 et 90 M€, la collectivité a prévu depuis le début d'en apporter un financement équivalent à plus ou moins 25 M€.

Cela montre bien que la partie publique est très minoritaire par rapport à la somme globale, ceci étant nous sommes à Roanne, nous ne sommes pas à Lyon, dans une grande ville très dynamique où ce projet n'aurait pas besoin de la puissance publique. Simplement nous sommes ici dans une ville où nous devons aider les investisseurs à croire dans le projet et c'est la raison pour laquelle nous avons mobilisé et c'est tant mieux je m'en félicite quasiment tous les matins en me rasant, d'avoir associé la Caisse des Dépôts et Consignations à notre projet par le biais de la SEMOP.

Nous avons effectivement un financement qui est de 25 M€, je vous rassure tout de suite, nous en avons déjà dépensé 11 M€ sous le précédent mandat, donc il n'en reste que 14 à financer, je le rappelle et cela permet de mettre les choses en perspective. Nous allons consacrer 14 M€ au projet Foch/Sully sur un total sur le mandat de 120 M€, cela montre que même si nous supprimons la participation à venir de la Ville à Foch/Sully, vous enlevez 14 M€ à 120, il vous en restera donc 106, et 106 sera supérieur au montant des travaux que nous avons réalisés sous le mandat précédent.

Tout cela pour vous dire que cela n'empêche rien, c'est un investissement supplémentaire et c'est un investissement qui doit être la garantie de la bonne réussite. Maintenant oui, j'aurais souhaité que les travaux redémarrent plus tôt, nous sommes en train de retravailler avec la SEMOP pour recalculer un calendrier et nous allons reprendre les affaires. Il faut du temps, mais cela les Roannais l'ont bien compris, je ne me fais pas de soucis, et rassurez-vous quand les premières grues seront installées, les Roannais ne se poseront plus de questions.

Après vous avez employé un terme, je l'ai noté, cela fait quelques années que vous traitez cela comme une petite marotte à mon égard, je serais atteint d'un syndrome qui est celui de la folie des grandeurs. J'adorerais cela mais non, tel n'est pas le cas, ce n'est pas parce qu'on est ambitieux, que l'on mène des projets importants, que l'on a la folie des grandeurs. J'ai été qualifié d'avoir la folie des grandeurs quand on a fait le Scarabée, lorsqu'on a décidé de reconstruire à neuf un hôpital, lorsqu'on a fait le cinéma, le multiplex. Je suis à nouveau qualifié sur le projet Foch/Sully.

Amusez-vous tant qu'il vous plaira à qualifier tous ces projets de folie des grandeurs, mais je peux vous dire que les Roannais s'y retrouvent et par conséquent eux, ils savent très bien que ce n'est pas la folie des grandeurs et surtout que c'est une folie des grandeurs, cela vous avez été incapables sur le mandat précédent au nôtre, entre 2008 et 2014, on pourrait être qualifié de folie des grandeurs si on investissait beaucoup en surendettant la Ville et en augmentant les impôts.

Nous bizarrement nous avons fait l'inverse, on a beaucoup investi, on a baissé les impôts et on a désendetté la Ville.

Là nous proposons, parce que c'est le moment de le faire, d'ailleurs même Madame Déroche le reconnaissait sous le mandat précédent, elle disait qu'effectivement il faut réendetter de façon raisonnable la Ville, donc nous allons le faire de façon calculée et modérée.

En ce qui concerne vos interventions, là encore sur la petite marotte qui serait la mienne, de la communication, je remarque tout simplement que toutes les collectivités quelles qu'elles soient ont besoin d'expliquer, vous le disiez il y a un instant, les Roannais ne comprennent pas que le projet de Foch/Sully soit arrêté, peut-être que cela va nous inciter à communiquer davantage pour leur expliquer pourquoi. C'est la communication qui permet de faire accepter les projets et je pense que nous avons bien communiqué, pas trop, nous avons ainsi pu faire accepter nos projets, c'est la raison pour laquelle les Roannais nous ont à nouveau et très largement fait confiance.

En ce qui concerne Monsieur Vanhecke, j'ai répondu en partie à l'une des interrogations concernant les 25 M€. Simplement vous dire qu'il y a 1 M€ mis sur le budget 2021 et qui concerne des provisions pour risques, mais c'est logique et intégré aux 25 M€, nous ne dépenserons peut-être pas totalement mais en tout cas, la prudence budgétaire veut que nous puissions le faire.

Sur la dette, vous l'avez aussi évoqué Monsieur Vanhecke, effectivement nous visons une dette en fin de mandat à 35 M€, ce qui nous placera toujours dans la moyenne basse des collectivités de notre importance, mais ce qui nous aura, je l'espère, permis de surmonter mieux que les autres, la crise que nous traversons aujourd'hui, parce que tout le monde s'accorde à dire que cette crise que nous rencontrons, elle aura des répercussions économique sur le long terme, et certains mêmes avancent jusqu'à 2024 voire 2026.

Raison de plus pour qu'ici à Roanne, nous concentrons nos efforts, nous investissons parce que ces dépenses d'investissement, ce n'est pas le graal, mais c'est de l'emploi pour les Roannais, c'est de l'activité pour les entreprises, c'est de la fiscalité à venir pour nos propres collectivités, c'est un système vertueux et c'est cela qu'il faut faire, si nous faisons l'inverse nous risquerions au contraire de ne pas être au rendez-vous de la reprise ici à Roanne.

Après chacun fait ses choix, vous considérez qu'on fait trop de modernisation, de rénovation de rues, moi je pense que les Roannais qui y passent au quotidien ou qui y habitent, considèrent que ce n'est pas un si mauvais investissement.

L'investissement vous avez dit « nous, nous préférerions un investissement pour le bien-être de tous », nous aussi figurez-vous, sauf que la seule difficulté, c'est qu'est-ce que le bien-être ? Le bien-être pour vous est forcément un concept différent du bien-être vu par Madame Dumoulin ou vu par moi-même ou vu par quiconque dans cette salle ou à l'extérieur.

Qu'est-ce que le bien-être ? Le bien-être c'est une appréciation globale mais que je suis incapable de définir au niveau d'un individu, donc nous essayons de programmer les choses qui nous paraissent être de l'intérêt général, bénéfique aux Roannais et capable de préparer l'avenir, c'est en tout cas notre seule volonté dans ces projets-là.

Quant à Monsieur Beysson, vous auriez souhaité un budget exceptionnel, offensif, d'aides sociales. La première des aides sociales c'est l'emploi, en tout cas moi, c'est ma conviction, c'est par l'emploi que les gens peuvent sortir de leur difficulté économique, financière et je dirais même psychique. C'est parce qu'on a de l'emploi, parce que l'on côtoie des gens au travail, que l'on a une vie sociale.

Nous, nous préférons mettre le paquet sur comment retrouver le maximum d'emplois à Roanne, nous le faisons à l'agglomération, nous le faisons ici, nous investissons, plutôt que d'empiler des aides sociales supplémentaires, qui certes vont faire peut-être du bien à un moment donné, mais quel sera leur effet durable ?

Je ne veux pas reprendre des métaphores, mais je pense qu'il vaut mieux apprendre à quelqu'un à travailler et à gagner sa vie plutôt que de lui donner de l'argent une fois, dont il ne fera peut-être pas bon usage d'ailleurs, mais qu'est-ce que cela va lui permettre de faire le lendemain ?

Nous avons des systèmes, des amortisseurs sociaux qui sont pilotés et gérés par le C.C.A.S. et complétés par le Département et d'autres structures, mais nous, notre rôle, c'est différent, c'est essayer de créer le maximum de dynamisme économique pour avoir le maximum de dynamisme d'emplois. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

Je n'ai certainement pas dû répondre à toutes vos questions mais je pense que cela vous permet d'une part, et c'est légitime, de vous exprimer sur les façons que vous auriez peut-être mises en œuvre si vous étiez aux affaires, nous de vous répondre, mais en tout cas dans un débat qui soit extrêmement positif, constructif et respectueux les uns des autres.

Madame Chevillard : Je voulais intervenir par rapport à la fin de vos propos. Des études font ressortir qu'à l'heure actuelle, un Français sur trois qui a subi une perte de revenus depuis le confinement, et même s'il y a eu des dispositifs d'activité, leur revenu n'a pas été comblé jusqu'à 100 % du traitement.

C'est quand même relativement important et pour 16 % des cas de la population qui a un revenu, 16 % ont perdu de façon conséquente leur revenu.

Je voulais dire aussi qu'il y a un tiers des ouvriers et près d'un quart des personnes au plus bas de l'échelle de ces revenus, moins de 1 200 € net par mois. Je pense que cela on ne peut pas passer outre et Roanne fait partie de cette situation-là, de ce constat-là. C'était une façon aussi d'aider socialement ces gens qui ont perdu des revenus, et quand ce sont de petits revenus on met aussi beaucoup de temps à revenir normalement dans un salaire normal qui permet de vivre normalement.

Monsieur le Maire : Vous avez raison Madame Chevillard, effectivement nous avons un certain nombre de nos compatriotes qui sont aujourd'hui dans la difficulté par rapport à cette crise sanitaire et économique, et certains même s'ils se retrouvent pris en charge par le chômage partiel, perdent une partie de leur revenu.

Cela aujourd'hui, nous n'avons pas d'indicateur plus précis en ce qui concerne Roanne, mais bien évidemment nous devons faire en sorte que la solidarité puisse jouer.

D'abord la solidarité familiale, la solidarité au niveau des collectivités, et c'est la raison pour laquelle, nous serons attentifs aux demandes qui nous arriveront.

Maintenant je ne peux pas préjuger et je ne peux pas dire, nous ne pouvons pas nous substituer à toutes celles et tous ceux qui se sont retrouvés au chômage partiel, certains bénéficient du chômage partiel et puis d'autres parce qu'ils sont artisans commerçants, ne touchent rien du tout, ils se retrouvent dans une précarité encore plus forte, et donc on a, tout le monde le sait, des gens qui sont aujourd'hui en grande difficulté, et le prolongement du confinement ne va pas arranger les choses.

Maintenant je pense que le gouvernement prend une décision au regard de ces éléments-là qu'il connaît, il en est alerté, mais aussi au regard de la situation sanitaire. Nous avons tous connaissance des difficultés que vivent actuellement nos hôpitaux, et si aujourd'hui dans le Département, nous avons un très très léger infléchissement de la propagation du virus, je pense que le moment n'est pas de baisser la garde même si cela a malheureusement des conséquences économiques, financières, pour beaucoup de nos concitoyens en particulier Roannais. Votre remarque elle est justifiée.

Monsieur Beysson : Je vais faire très court pour reprendre deux points. Nous considérons aussi que l'emploi est un pilier pour permettre aux gens de pouvoir vivre dans la dignité et on n'oppose pas les deux c'est-à-dire que dans la proposition que l'on vous fait, c'est bien d'envisager à travers notre capacité d'emprunt le fait d'investir dans des projets cohérents vis-à-vis de la transition écologique pour pouvoir développer de l'emploi et en même temps garder une capacité d'action plus importante au niveau du budget de fonctionnement.

De ce point de vue là, c'est une proposition que l'on vous fait. Vous constatez qu'au niveau du C.C.A.S. il n'y a pas de nouvelles demandes. Vous les avez appelés ? Mais il est très clair au niveau national, je n'aurai pas de chiffres locaux là non plus, mais qu'il y a un taux de non recours qui est extrêmement important et Madame Dumoulin a expliqué pourquoi, parce que les gens n'osent, parce qu'ils ne savent pas, et de ce point de vue là il pourrait y avoir d'un point de vue des services de la Ville et peut-être à travers des recrutements supplémentaires, à travers une politique plus forte du C.C.A.S., un réel travail pour aller chercher ces gens qui n'osent pas, qui ne connaissent pas, qui ne savent pas.

Ce n'est pas parce qu'ils ne viennent pas que la pauvreté et la précarité au quotidien n'existent pas.

Les gens dans la difficulté il y en a énormément, Madame Dumoulin a donné les chiffres par rapport aux Roannais. Peut-être qu'on pourrait envisager une réflexion qui permet de lever ce gouffre qu'il y a entre ce qu'on arrive à voir et la réalité de terrain qui est malheureusement dure pour énormément de gens.

Monsieur le Maire : Oui sûrement, il y a des gens qui n'osent pas, qui ne font pas de démarches, ceci étant, je ne vois pas, même avec des recrutements, comment est-ce que nous pourrions aller frapper, prendre du temps, rencontrer tous les habitants de tous les quartiers pour ainsi éventuellement les guider jusqu'aux portes du C.C.A.S. pour leur apporter un soutien. C'est très compliqué. Je ne suis pas sûr que cela passe par ce type d'action qu'il y ait une communication qui soit peut-être plus ciblée, c'est à voir.

On a quand même un réseau avec le Département, d'assistantes sociales qui existent et qui connaissent toutes les modalités. Je ne veux quand même pas croire qu'il y ait une quantité si importante que cela, de gens qui ignorent les accompagnements possibles ou qui n'osent y recourir.

Il y a des rencontres régulières, on parle du C.C.A.S., mais les services de l'Etat, du Département, les associations sont sur le pont, donc avec toutes ces structures qui sont attentives aux besoins des gens, qui ensuite elles-mêmes se rencontrent, échangent. Ceux qui doivent être pris en charge, sont pris en charge aujourd'hui. C'est pour cela qu'à notre niveau, nous ne constatons pas pour l'instant, de recrudescence de demande par rapport à cela.

Après il y a sûrement quelques exceptions, vous savez je ne refuse pas par principe bien évidemment, ce serait indigne de ma part, un soutien à ceux qui en ont besoin. Je suis le premier Président de l'Agglomération à avoir créé un poste de médiateur de santé, où nous allons en porte à porte voir les gens, parce qu'effectivement, on a une catégorie de personnes qui a du mal, en disant « je ne vais peut-être pas déranger le médecin, est-ce que j'ai vraiment quelque chose de grave, d'important, ou est-ce que ce n'est pas passer ? ». On fait cette démarche, en soutien avec l'accompagnement de l'ARS. J'ai la folie des grandeurs, j'ai plein de défauts mais mon côté social, il n'est peut-être pas aussi développé que certains, mais il n'est pas totalement non plus inexistant.

Monsieur Gerbot : Il existe effectivement un médiateur santé, mais il existe également deux médiatrices sociales. Notamment sur les trois quartiers politique de la Ville. Or, c'est un exemple, lorsqu'on regarde sur le site Roannais Agglomération, on ne les voit nulle part, on ne sait pas qu'elles sont là et qu'elles existent. Il serait aussi bon en même temps du fait qu'elles sont médiatrices sociales, elles voient des personnes, on voudrait savoir le bilan de leur travail.

Monsieur le Maire : Le bilan on le connaît.

Monsieur Gerbot : Nous on ne le connaît pas.

Madame Robin : J'ai fait un point très récemment avec notre médiateur santé, pour ce qui est des médiatrices sociales, elles sont là depuis moins longtemps. Le médiateur santé, Raphaël Delorme que vous situez peut-être, je lui ai fait la même remarque que vous, en lui disant « pourquoi vous ne communiquez pas plus sur vos actions ? ».

Il a dit « surtout ne communiquez pas, parce que je rentre chez les gens, je fais du porte à porte, j'ai tapé à la porte de plus de 1 700 logements depuis que je suis là, j'ai accompagné sur des situations compliquées plus de 300 personnes, j'ai entamé des démarches pour près de 800 personnes et je ne souhaite pas que d'autres personnes se présentent à ma place et rentrent chez les gens avec des intentions malveillantes ». Il a demandé à ce que l'on ne communique pas, il est maintenant bien identifié, il circule en vélo, en bus dans les quartiers et il n'a pas besoin de communication plus que cela. Il a été très clair. On a vraiment fait un point très intéressant il n'y a pas plus d'une semaine.

Monsieur le Maire : On pourra faire un point sur les médiatrices sociales mais un petit peu plus tard, quand on aura passé du temps. Madame Dumoulin vous aviez dit que vous aviez atteint votre quota de temps de parole, ne seriez-vous pas de parole ?

Madame Dumoulin : Je n'ai jamais atteint mon quota de temps de parole.

Monsieur le Maire : Si, c'est ce que vous aviez dit.

Madame Dumoulin : J'équilibrerai ne vous inquiétez pas, en plus nous ne sommes que deux ce soir. Imaginez que quelqu'un d'autre aurait pu prendre la parole. Quoi qu'il en soit.

Monsieur le Maire : Si on raisonne comme cela, je pense qu'on y sera encore demain, si chacun des membres de la majorité prend la parole, on se restreint volontairement.

Madame Dumoulin : Vous m'avez dit tout à l'heure, plutôt que de passer du temps à me promener en Ville, moi je regarde la ville et je discute avec ses habitants, vous m'avez dit qu'il valait mieux regarder les dossiers. Je voudrais revenir Monsieur le Maire, car tout à l'heure j'ai vu dans votre discours là à l'instant une forme peut-être d'espoir, je vous invite à regarder les études qui ont été faites depuis déjà de nombreuses années malheureusement sur la question du non recours au droit. On a des chiffres aujourd'hui très précis, on a des études régulières de chercheurs d'universités qui font ce travail-là, je crois qu'il peut être intéressant que nous aussi, nous élus, nous soyons attentifs à ces études.

Il y a la possibilité de lire des travaux de vulgarisation, qui sont très bien écrits et très compréhensibles, je crois qu'il est temps de regarder nos dossiers et comme je l'ai dit tout à l'heure, de faire face à la réalité. Je voudrais aussi soulever, parce qu'il ne faut pas qu'il y ait de malentendu avec les nouveaux élus, je précise qu'ici je n'ai jamais été dans un exécutif, Monsieur le Maire l'oublie souvent.

Monsieur le Maire : Vous avez tellement soutenu des exécutifs qui avaient le même discours que vous, que je vous associe à eux c'est pour cela. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette affaire budgétaire le mois prochain en présentation du budget.

Le Conseil Municipal, prend acte du débat organisé sur les orientations budgétaires portant sur le Budget Général de la Ville de Roanne et sur ses Budgets Annexes : Service Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre, pour l'exercice 2021.

## FINANCES – MOYENS GENERAUX

### **6 Décision Modificative de crédits n° 2 - Budgets Général et Annexes : Service Funéraire Public et Crématorium - Exercice 2020 - Approbation**

---

#### **6.1 Décision Modificative de crédits n° 2 - Budget Général - Exercice 2020 - Approbation**

---

Monsieur Lambert : Il y a également une petite partie sur le budget général au niveau de la rectification de crédit n° 2. Avant de passer aux budgets annexes, trois volets, budget général en premier lieu.

Dans la délibération que nous avons, qui est sur vos tablettes, différents éléments, tout d'abord il y a une opération d'équilibrage au niveau du transfert de crédits entre chapitres qui permet le paiement de subventions aux centres sociaux.

Là on est sur les charges à caractère général, c'est un transfert. Cela facilite, auparavant on était à cheval sur deux budgets, désormais on est sur un seul exercice civil, cela va faciliter le travail des centres sociaux au niveau des fonds, on retrouve d'ailleurs sur la tablette les deux montants correspondant à ces 145 000 €, en dessous 135 000 € + 10 000 €.

On a également les créances en non valeur qui sont de l'ordre de 21 000 € qui ont été réajustées, là sur ce poste-là, on a essentiellement les impayés au niveau des cantines scolaires ou des pass'sports.

Vous avez la subvention exceptionnelle versée de 15 000 € pour les sinistrés des Alpes Maritimes suite aux intempéries.

Vous avez également des opérations de transfert, d'ajustement du FPIC que l'on retrouve la partie à moins 11 860 € et puis en partie recettes également 119 335 €.

Globalement pour terminer sur ces dépenses de fonctionnement, une provision pour contentieux, Madame Fadhloun vous l'expliquera tout à l'heure dans le point n° 8 parce qu'il y a un contentieux qui nous oblige à mettre de côté cette somme là au niveau du litige en cours.

Enfin quelque chose de positif puisqu'on a récupéré 50 000 € qu'on avait budgétés mais qui finalement n'ont pas été dépensés dans le poste des dépenses imprévues.

Concernant l'investissement, différentes choses. Tout d'abord, une rectification comptable car c'est le remboursement à Roannais Agglomération de taxes d'aménagement dans des zones économiques.

Puis sur les dépenses d'équipement, différentes choses, tout ce qui va être en négatif, ce sont des opérations qui vont être décalées dans le temps, essentiellement à cause du Covid, essentiellement des travaux qui ont été décalés, ou alors concernant la consultation d'un cabinet d'études en cours pour la rénovation de la Place de l'Hôtel de Ville, ce qui apparaît en positif c'est-à-dire les 100 000 € de Fontval, c'est l'avancement du projet plus vite que prévu, et pour la rénovation du Centre Administratif 578 000 €, là encore c'est une demande d'acompte de la SPL OSER, j'expliquerai tout à l'heure également une délibération à ce sujet, qui a été demandée à titre d'avance.

Après on a une opération comptable blanche de 115 000 €, 6 000 € que l'on retrouve derrière également au niveau des recettes. Niveau recettes, on a dû réajuster les taxes d'aménagement qui ont été moins que prévu, d'où moins 50 000 € au niveau des recettes. A l'inverse on a obtenu 226 863 € de réajustement d'amendes de police, donc je précise que là au niveau du stationnement ce n'est pas la mairie qui perçoit, c'est l'Etat qui reverse dans un pot commun, à l'attention de la Ville, au regard du volume des amendes qui ont été effectuées. Également une diminution de l'emprunt pour compléter ce premier volet d'annexe du budget général.

Monsieur le Maire : Une Décision Modificative on va dire d'ajustement avec des petits correctifs dont vous avez le détail dans le projet de délibération.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération au vote :

POUR : 32 voix (Groupe Majorité)  
CONTRE : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")  
ABSTENTION : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette Décision Modificative n° 2.

## **6.2 Décision Modificative de crédits n° 2 – Budget annexe Service Funéraire Public – Exercice 2020 - Approbation**

---

Monsieur Lambert : Pour le budget annexe du Service Funéraire Public, c'est un petit réajustement comptable, essentiellement lié aux compléments des créances éteintes, c'est-à-dire les impayés des familles, étant précisé que l'on est à moins d'1 % d'impayés, donc nous avons quand même une bonne capacité de règlements à ce niveau-là, au niveau du pré contentieux, d'où l'équilibre budgétaire qui a été réalisé sur 2 140 €, tel qu'exposé dans cette Décision Modificative n° 2.



**I) FONCTIONNEMENT : équilibré à hauteur de 2 140 €****A) LES DÉPENSES**

<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>4 100 €</b>
<i>Complément créances éteintes</i>	4 100 €	
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>- 981 €</b>
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	- 981 €	
<b>Dépenses imprévues</b>		<b>- 979 €</b>
<i>Dépenses imprévues</i>	- 979 €	
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>2 140 €</b>

**B) LES RECETTES**

<b>Reprises sur provisions</b>		<b>2 140 €</b>
<i>Reprise de la provision pour la dépréciation des comptes des redevables</i>	2 140 €	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>2 140 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cette Décision Modificative n° 2.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

### **6.3 Décision Modificative de crédits n° 2 – Budget annexe Crématorium – Exercice 2020 - Approbation**

---

Monsieur Lambert : Dernier volet, cette fois-ci le Crématorium. On a un petit peu plus, c'est surtout pour compenser là encore et équilibrer car on a un peu plus de créances éteintes à hauteur de 10 500 €, cela s'explique essentiellement par rapport aux dettes d'entreprises de pompes funèbres qui ont pu être liquidées ou qui ont des difficultés économiques, on travaille également pour essayer de réduire ce manque à gagner, sachant néanmoins que là encore j'ai regardé les chiffres et les volumes mais on est à moins de 4 % d'impayés par rapport aux recettes sur le crématorium.

L'équilibre comptable apparaît sur le tableau et la petite précision c'est qu'effectivement pour compenser on a pris une partie des dépenses d'équipement qui ne sont pas réalisées cette année mais que l'on va refaire l'année prochaine en 2021, d'où d'un point de vue budgétaire un décalage dans le temps mais cela ne change rien aux aménagements de l'espace de convivialité qui a déjà été acté et qui sera budgété et décalé sur une année civile.

**I) FONCTIONNEMENT : équilibré à hauteur de 0 €****A) LES DÉPENSES**

<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>10 500 €</b>
<i>Complément créances éteintes</i>	10 500 €	

	-26-
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>23 994 €</b>
Complément provisions pour dépréciations des comptes de redevables	23 994 €
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>- 34 494 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>0 €</b>

## **B) LES RECETTES**

Néant

**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 0 €**

**II) INVESTISSEMENT : équilibré à hauteur de - 34 494 €**

## **A) LES DEPENSES**

<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>- 34 494 €</b>
<i>Travaux divers</i>	- 34 494 €	
<i>Transfert du chapitre « immobilisations corporelles »</i>		
<i>travaux divers sur l'opération « aménagement d'un espace de convivialité »</i>	- 22 000 €	
<i>Opération « aménagement d'un espace de convivialité »</i>	22 000 €	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>- 34 494 €</b>

## **B) LES RECETTES**

<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>- 34 494 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT:</b>	<b>- 34 494 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cette Décision Modificative n° 2.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

## **7. Autorisations de Programme/Crédits de Paiement - Ajustements - Approbation**

Madame Barbant : La Ville de Roanne a plusieurs projets importants concernés par un ajustement de crédits de paiement. Le budget général comporte actuellement 4 Autorisations de Programme, pour un montant global de 51 333 000 €, des modifications de la répartition des crédits de paiement ont été apportées, nous devons donc les ajuster à un montant de 5 180 000 € sur l'année 2020 qui s'établit comme suit :

- 1 008 000 € pour la rénovation du Centre Administratif Paul Pillet ;
- 840 000 € pour le quartier Bourgogne ;
- 1 132 000 € pour l'espace Foch/Sully ;
- 2 200 000 € pour l'aménagement des Bords de Loire.

Sur l'exercice 2021, un montant global s'élevant à 6 604 921 €. Pour les années futures 15 612 148 €. Concernant l'Autorisation de Programme ouverte sur les budgets du funéraire, la participation de la Ville de Roanne sur l'année 2020 reste inchangée, on reste sur 275 000 €, la même somme pour 2021. Enfin 100 000 € sur les années suivantes pour la modernisation et l'extension du Funérarium Municipal.

Madame Chevillard : Simplement une question par rapport aux tableaux concernant le budget funéraire, on n'a pas vu de différence entre le premier tableau avant ajustements et après ajustements.

Monsieur le Maire : C'est qu'il ne doit pas y avoir de différence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'ajustement des Crédits de Paiement des Autorisations de Programme détaillé ci-dessus.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

## **8. Budget Général - Exercice 2020 - Dotation aux provisions pour litige suite à démolitions - Approbation**

---

Madame Fadhloun : Pour rappel les articles L.2321-2 et R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M14 obligent à constituer des provisions dans certains cas précis, notamment dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre une commune.

Ici, un contentieux indemnitaire a été engagé devant le Tribunal Administratif de Lyon contre la Ville de Roanne par les propriétaires d'un immeuble qui se situe rue Mulsant. En effet, ces derniers considèrent que les démolitions de constructions mitoyennes par la Ville de Roanne ont fragilisé leur immeuble et sont à l'origine d'un effondrement partiel ce qui les a conduit à la démolition de leur propre immeuble. Suite à cela, ils ont saisi le Tribunal pour demander le versement d'une indemnisation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, selon le régime de droit commun, constituer une provision semi-budgétaire d'un montant de 200 000 €, au titre du recours qui a été intenté contre la Ville de Roanne devant le Tribunal Administratif de Lyon et ainsi dire que cette provision pour litige sera constituée sur le budget général sur l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer une provision semi-budgétaire de 200 000 € au titre du recours n° 2001503-5 intenté contre la Ville de Roanne auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

## **9. Subvention de fonctionnement 2020 – Demande du Club Routier des Quatre Chemins – Approbation**

---

Monsieur Passot : Compte tenu de sa relégation en DN2, le Club Routier des Quatre Chemins (C.R.4.C) n'est plus classé dans la rubrique des clubs de haut niveau selon les critères de Roannais Agglomération et donc est transféré dans la compétence sportive de « Ville de Roanne ».

La saison cycliste démarrant le 1<sup>er</sup> novembre, le C.R.4.C. a sollicité l'aide financière de la Ville de Roanne.

A noter que les subventions sont allouées :

- à Roannais Agglomération, en saison sportive et versées en octobre/novembre ;
- à la Ville de Roanne, en année civile et versées en janvier/février.

C'est dans ce souci d'équité, il était important que cette association ne se démarque pas des autres clubs de la Ville dont la prochaine subvention de fonctionnement 2021 sera instruite à un Conseil Municipal en début d'année.

Il est donc proposé cette subvention de fonctionnement de 17 250 € correspondant à trois mois d'activité de l'année 2020.

Ensuite, compte tenu du retour de ce club dans la compétence sportive communale, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées sera réunie.

Madame Dumoulin : Cette délibération nous permet de saluer les membres du C.R.4.C., malheureusement que nous voyons peu depuis un certain temps, cela permet aussi je pense de saluer l'ensemble du monde associatif qui malheureusement se trouve durement confiné.

L'occasion aussi de dire que malgré le confinement, les associations nous contactent pour nous faire part de leur analyse, de leur situation financière et des difficultés qui sont déjà les leurs et qui malheureusement risquent de s'amplifier si nous ne sortons pas rapidement de toutes ces difficultés.

Monsieur le Maire l'occasion est idéale pour vous demander aujourd'hui quelle est votre analyse de la situation des associations à Roanne ? Nous le savons tous, ce sont elles qui assurent la cohésion et je dirais la proximité sociale.

Monsieur le Maire : Nous ne changeons rien au dispositif de soutien que nous apportons au tissu associatif local, nous nous adaptons, en l'occurrence nous récupérons le C.R.4.C. qui a quitté le sport de haut niveau au niveau des critères de l'agglomération, ce qui montre que nous savons nous adapter.

Pour le reste, dans quelle situation se trouvent les associations ? Là encore, le tableau est sûrement disparate avec des associations qui sont sûrement très en difficulté, d'autres qui le sont moins et puis d'autres qui ne le sont pas du tout.

Pour moi, aujourd'hui ce qui me remonte le plus c'est moins des difficultés financières que des difficultés liées à l'évaporation des adhésions, c'est-à-dire que beaucoup de clubs notamment sportifs voient fondre comme neige au soleil leurs adhérents.

On aura beau mettre sous perfusion ces clubs, je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure solution s'il n'y avait pas un retour rapide des adhérents auprès des clubs.

Le premier geste que nous devrions faire, et cela passe peut-être par de la communication, ce serait de s'adresser à ceux et celles qui étaient membres des clubs jusqu'à il y a peu et de leur dire que les clubs ont besoin d'eux, ont besoin qu'ils reprennent leur licence, qu'ils ne laissent pas tomber les clubs dans lesquels ils étaient.

C'est valable pour les associations sportives, mais également pour les associations culturelles, à caractère social, que les gens restent adhérents et continuent à soutenir leur club. Après le moment venu, nous regarderons au cas par cas les situations des différentes associations quel que soit leur secteur, pour éviter qu'elles ne disparaissent.

Monsieur Passot : Je remercie Madame Dumoulin d'avoir posé cette question. C'est une de mes préoccupations depuis plusieurs mois avec le service des sports. Effectivement on ne vous a pas attendu puisqu'on a entrepris un questionnaire et on voit les clubs relativement souvent. On a fait un questionnaire sur environ une dizaine de clubs représentatifs et il ressort qu'effectivement il y a trois points.

La baisse de licenciés dans certains clubs, on estime à environ entre 20 et 30 % avec des écarts types selon les disciplines sportives.

Monsieur le Maire a parlé aussi de la démotivation, je dirais peut-être des joueurs et de certains bénévoles.

La situation financière, est relativement bonne pour l'année qui vient de passer. Par contre plus d'inquiétude pour l'avenir.

Si vous voulez mon opinion, c'est que les demandes, notamment pour les associations qui ont des salariés, c'est le chômage partiel qui n'est pas forcément accordé aujourd'hui par l'Etat, l'exonération des charges sociales et puis surtout un fonds de soutien de l'Etat pour le sport amateur car si vous lisez un peu la presse, il a été accordé 110 M€ pour le sport professionnel mais seulement 4 M€ pour le sport amateur, donc là il y a quelque chose qui ne va pas. En tout cas, les Roannais peuvent compter sur moi pour me bagarrer pour eux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 17 250 € au Club Routier des Quatre Chemins au titre de l'année 2020.

## RESSOURCES HUMAINES

### **10. Création d'un service commun de médecine de prévention – Convention avec Roannais Agglomération et les villes de Mably et Le Coteau - Approbation**

---

Madame Fesnoux : L'association Santé au Travail Loire Nord (STLN42) a décidé il y a plusieurs mois de ne pas assurer sa mission de médecine préventive au bénéfice des communes de Roanne, Mably, Le Coteau et Roannais Agglomération.

Cependant les collectivités et EPCI sont dans l'obligation de disposer de ce service de médecine préventive. Aussi, les entités ont eu l'idée de se regrouper et de créer un service de médecine préventive en commun. Ce service commun de médecine préventive s'inscrit dans une démarche de mutualisation consistant à optimiser les moyens humains de la communauté d'agglomération et des communes membres.

L'objectif est d'assurer la surveillance médicale des agents des collectivités concernées et d'assurer un rôle de conseil auprès de l'administration et des agents dans le domaine de la santé et du bien-être au travail, élément primordial pour les collectivités du service commun.

Le service commun de la médecine du travail se compose d'un médecin de prévention, c'est le Docteur Néron Tapin, et d'une assistante médicale, récemment recrutée en interne, c'est Madame Melot Christiane.

L'objectif commun est d'être plus proche des agents, d'avoir une qualité de service et d'être réactif sur différentes situations. Depuis son arrivée au sein de ces communes, Madame Néron Tapin a créé des ateliers, notamment liés à la pandémie sur les gestes barrières auprès des agents, ces ateliers sont réalisés en étroite collaboration avec le service santé et sécurité de la Ville de Roanne et Roannais Agglomération coordonné par Andreina Laurent Papini. Les différentes modalités sont rappelées dans la convention.

Monsieur Gerbot : On aimerait savoir malgré l'aide d'une assistante, est-ce qu'un seul médecin suffira pour trois communes plus le personnel de Roannais Agglomération ? Quelles seront ses fréquences de consultation ? Les prestations seront-elles les mêmes que lorsque celles-ci étaient assurées par l'association Santé au Travail Loire Nord ?

Monsieur le Maire : Un médecin libéral grosso modo, a une patientèle entre 1 000 et 3 000 patients. Un médecin du travail a une patientèle de 5 000 personnes. Nous le médecin aura 1 200 agents à s'occuper. Je pense que cela répond à votre première question. Pour la seconde, je vais laisser Madame Fesnoux vous répondre.

Madame Fesnoux : Pour avoir échangé avec le Docteur Néron Tapin, elle va organiser son planning, pour l'instant elle est encore en train de regarder avec les différentes communes, elle sera basée aux Deux faubourgs à partir du 15 novembre et elle aura un planning sur les différentes communes.

Monsieur le Maire : Autant que de besoin.

Monsieur Gerbot : *Hors micro.*

Monsieur le Maire : Oui, les prestations avec le médecin, pardon de le dire ici publiquement, mais seront meilleures que celles dont nous bénéficions avant.

Madame Fesnoux : Pour vous répondre, et j'ai répondu un petit peu en vous expliquant pourquoi on a fait le choix de prendre un médecin du travail, c'est simplement pour être proche des agents et être plus rapide sur les décisions qu'il faut prendre sur différents cas. C'est vrai que c'est vraiment la réactivité, la proximité qui vont primer pour le médecin de prévention.

Madame Dumoulin : Si vous me permettez de venir compléter en toute modestie évidemment le propos de Monsieur Gerbot, j'ai quelques questions. En termes de coût, combien coûtait l'ancien dispositif ? Combien va coûter celui-ci sachant qu'il y a deux recrutements ? Une petite remarque aussi, est-ce que l'ancien dispositif regroupait les mêmes, concernait les mêmes communes ou pas ? Enfin on a une interrogation assez simple, le Docteur Néron Tapin est médecin à St Léger ou était médecin à St Léger, je ne sais pas, que devient sa patientèle ?

Monsieur le Maire : D'abord toutes les communes qui sont aujourd'hui dans la convention, c'est-à-dire, Mably, Le Coteau, Roanne, Roannais Agglomération, étaient adhérentes à la médecine du travail, aujourd'hui elles ne le sont plus et c'est la raison pour laquelle nous avons recruté notre propre médecin.

Est-ce que le coût est plus intéressant aujourd'hui ? La réponse est pour l'instant non, par contre nous souhaitons élargir la possibilité d'accueillir de nouvelles collectivités, mais effectivement entre le salaire du médecin et l'assistante, les moyens que nous y consacrons, nous serons au-dessus de ce que nous finançons à la médecine du travail. Par contre, pour un service qui est complètement différent et beaucoup plus qualitatif, j'insiste sur le sujet.

Que devient la patientèle du Docteur Néron Tapin ? Elle cherche un autre médecin, c'est effectivement la problématique, mais c'est un choix, nous avons lancé un recrutement. Tout le monde ne peut pas être médecin du travail, je rappelle qu'il ne suffit pas d'être médecin généraliste pour avoir les qualifications, il se trouve que Madame Néron Tapin a les qualifications, va les développer d'ailleurs avec des formations, et elle a fait un choix de vie, c'est sa responsabilité.

Monsieur Gerbot : *Hors micro.*

Monsieur le Maire : Il me semble aussi, elle a une formation de 4 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de service commun de médecine préventive à intervenir avec Roannais Agglomération et les villes de Roanne, Mably et Le Coteau, du 1er novembre 2020 et prend fin au 31 décembre 2021, soit une durée de 14 mois.

## INTERCOMMUNALITE

### **11. Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération - Rapport d'activité - Année 2019 - Examen**

---

Monsieur le Maire : Je dois vous remettre le rapport d'activité pour l'année 2019 de Roannais Agglomération. Comme dirait Madame Riamon, cela mériterait que l'on s'y attarde et que l'on en parle davantage mais étant fidèle à mes habitudes et considérant que vous êtes tous de très bons travailleurs et que vous avez tous pris connaissance du rapport, je considère qu'il est porté à votre connaissance.

Monsieur Vanhecke : Je ne suis pas Madame Riamon mais j'avais une question tout de même à vous poser concernant les transferts sur l'agglomération. Tout à l'heure Madame Robin nous a expliqué dans le DOB qu'effectivement il y avait parmi les effectifs permanents des personnels qui étaient transférés sur l'agglomération. Nous avons perdu tout de même depuis 2014 à 2021, 70 personnels et je voudrais savoir aujourd'hui, quelle est la situation par rapport au personnel ayant quitté la fonction municipale pour aller vers la fonction d'agglomération, est-ce qu'on a une visibilité par rapport à ces postes ? Je ne pense pas que ce soit 70 personnels qui soient partis à l'agglomération mais quelques-uns. Est-ce que vous pourriez nous donner des indications plus précises sur ces transferts ?

Monsieur le Maire : Je ne peux pas vous répondre à l'unité près mais quand nous transférons la médiathèque qui devient une compétence intercommunale, nous transférons la totalité du personnel. C'est déjà une quarantaine de personnes ... Hormis peut-être quelques départs volontaires, départs en retraite, tous les personnels qui étaient dans un service dont la compétence était prise par l'agglomération sont transférés à l'agglomération. Aujourd'hui, à ma connaissance, je n'ai pas de plainte provenant d'eux. Nous avons des réunions régulières avec les représentants du personnel aussi bien à la Ville qu'à l'agglomération, cela ne fait pas partie des sujets de discussions qui remontent.

Monsieur Vanhecke : Oui c'était simplement savoir le nombre de personnel transféré mais pas forcément des plaintes, le problème n'était pas là mais effectivement comme vous l'avez dit vous-même, vous ne savez pas le chiffre.

Monsieur le Maire : Mais vous aimeriez avoir ces chiffres depuis quand, de quelle année à quelle année ?

Monsieur Vanhecke : Là on parle de 2014 à 2021, il y a une fuite de 70 personnels donc l'agglomération ce n'est pas depuis 2014 les transferts.

Monsieur le Maire : On demandera à la DRH, on vous fera passer l'élément par mail sur la liste des personnels, il y a l'ADS, les RH, la com, le cabinet, mais on vous donnera la liste.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2019 concernant la Communauté d'Agglomération. La présentation du rapport a donné lieu à différents échanges.



## EDUCATION - JEUNESSE

### 12. Mise en place du dispositif "Argent de poche" - Approbation

---

Madame Lapalus : A l'occasion du Forum Jobs d'été, nous avons remarqué que nous avons de plus en plus de jeunes âgés de 15 à 16 ans mais pour lesquels il est compliqué compte tenu de notre législation de proposer un job d'été.

Le service jeunesse a donc réfléchi à un autre dispositif intitulé «Argent de poche», qui viendrait en complément du dispositif Pass'Points citoyen, réservé aux 16-18 ans.

L'objectif de ce dispositif est de permettre à ce jeune public d'acquérir une première approche du monde du travail moyennant une rétribution sous la forme de bons d'achat «Vitrines de Roanne» pour la reconnaissance de leur implication.

Différentes missions ont été identifiées et qui seront confiées à ces jeunes dans nos services notamment en service environnement pour du nettoyage, service jeunesse pour des petits travaux de peinture de support, service jeunesse pour des chantiers en lien avec les actions du C.M.E. et C.M.J., service administratif pour des petites tâches.

Une campagne de communication sera mise en place et particulièrement nos partenaires en lien avec le public 15-16 ans.

Pour participer à ces actions, les jeunes devront remplir un dossier de candidature à retourner au B.I.J.. Une première sélection se fera sur dossier par Commission et ensuite une 2<sup>ème</sup> sélection sur entretien individuel en présence de moi-même, élue en charge de la Jeunesse et d'un agent du Service Jeunesse.

Pour une demi-journée travaillée, le jeune pourra bénéficier de 30 € de «chèques Cad'Oh ! Vitrines de Roanne» soit 150 € par semaine.

Il est proposé d'allouer un budget de 5 000 € en 2021, ce qui permettrait à 33 jeunes de pouvoir en bénéficier.

Monsieur Gerbot : Ce dispositif accueillerait 33 jeunes donc pour un budget de 5 000 €. Première question, ce dispositif pourrait-il accueillir plus de 33 jeunes en augmentant ce budget ?

Deuxième question, y a-t-il des critères de sélection et si oui lesquels ?

Ensuite une remarque, ces jeunes doivent remplir un dossier, or certains jeunes peuvent avoir des difficultés à remplir ce dossier, donc la question est la suivante, y a-t-il un suivi de la part du service jeunesse pour aider ces jeunes à rédiger ce dossier ?

Monsieur le Maire : La réponse à la dernière question est oui bien évidemment, si un jeune a besoin d'accompagnement pour remplir son dossier, on l'aidera. Ensuite, en faire davantage, peut-être demain mais pour l'instant, il faut bien commencer avec un chiffre, c'est une trentaine, et nous verrons comment cela évolue.

Madame Lapalus : Non il n'y a pas de critères de sélection.

Monsieur Gerbot : *Hors micro.*

Monsieur le Maire : Quand on fait une sélection, il y a deux modalités, soit vous mettez des critères et il vous suffit de remplir des cases, sinon vous mettez en place un comité de sélection et qui évalue les candidatures en fonction du dossier qui est présenté, la qualité du dossier, l'intérêt du jeune, de sa situation personnelle, des besoins du service. C'est comme cela que cela va se passer.

Monsieur Vanhecke : Il semble qu'il y ait dans cette délibération un amalgame entre le choix de la gratification et l'objectif général de la démarche. Vous prétendez initier les jeunes à la vie citoyenne pour la découverte d'une activité professionnelle et du monde du travail, et vous réduisez ce même jeune à n'être qu'un consommateur en le rétribuant avec des chèques Cad'Oh.

Rémunérer avec des chèques Cad'Oh ou chèque Vitrines de Roanne ne semble pas la solution la plus adaptée, sachant que ces chèques ne sont pas des modes de paiement. Pour le moment, vous indiquez qu'il se fera sur une base approximative du SMIC horaire, mais je reprends les mots de la délibération, le SMIC n'a pas de place pour l'approximatif, puisque le SMIC horaire brut minoré pour les mineurs de moins de 17 ans est de 8,12 € et pour les 17 ans de 9,14 €. Donc effectivement il faudrait peut-être revoir la copie.

Votre souhait est de donner un coup de pouce à des jeunes et leur donner une approche sur la vie de travail, parfait, nous parlons des coups de pouce de pinceau, de nettoyage de locaux, nous nous approchons du mini stage de découverte en entreprise puisque nous avons à faire à un public âgé de 15 à 16 ans. Les mini stage sont des moments d'observation et non de travail effectif.

De plus cette délibération ne nous dit rien sur la question de sécurité au travail et de responsabilité en cas d'accident. Les objectifs et les moyens sont à revoir car un jeune de 15 ans ne pourra acquérir les compétences professionnelles comme il est précisé dans la délibération, ni évoluer au sein d'une équipe de travail, même si l'action que vous présentez semble cohérente pour compléter le pass point citoyen pour les 16 – 18 ans, nous restons persuadé, qu'elle reste incomplète. Comment seront choisis ces jeunes ? On vient d'y répondre, plutôt que d'envisager des chèques Cad'Oh ne serait-il pas préférable d'avoir une action commune avec les établissements scolaires des jeunes pour une reconnaissance de leur engagement citoyen dans le bulletin scolaire ?

Nous proposons aussi que cette action puisse s'adresser en priorité aux jeunes des familles en difficulté dans le cadre des actions du C.C.A.S.. Ne pourrions-nous pas enfin envisager que notre collectivité s'ouvre davantage à l'insertion des jeunes chômeurs ? Nous demandons le retrait de cette délibération pour mieux la travailler, mieux l'affiner, mieux affiner son contenu et ses différentes dispositions et nous la représenter.

Monsieur le Maire : Monsieur Vanhecke, pardonnez-moi mais je vais être méchant avec vous. Vous êtes un rabat joie. Pourquoi ? Parce que rien ne trouve grâce à vos yeux.

Monsieur Vanhecke : Ce n'est pas cela que l'on dit, Monsieur le Maire, si vous avez...

Monsieur le Maire : Je vous ai entendu avec beaucoup d'intérêt, laissez-moi juste parler. Je pense que tout le monde a compris ce que vous vouliez dire, votre propos était écrit à l'avance, par conséquent vous l'avez construit et vous nous l'avez délivré par une lecture sans faute, donc les choses sont claires, vous n'avez pas besoin d'en rajouter des tonnes pour essayer de nous faire davantage comprendre.

Moi j'ai bien compris votre propos, simplement je ne le partage pas. Bien évidemment aucun système n'est parfait, si vous étiez d'ailleurs parfait, vous auriez proposé un système clé en main et ce que vous n'avez pas fait là-dessus.

Nous nous adressons à des jeunes, qui nous ont fait savoir par l'intermédiaire du Conseil Municipal des Jeunes, qu'ils trouveraient un intérêt à apporter par le biais d'une implication des jeunes dans la collectivité, la découverte du travail qui se fait ici dans cette ville. Ils disent « nous savons très bien qu'il n'est pas question d'aller chercher une rémunération, nous sommes lycéens, nous ne pourrions pas être en même temps salarié, mais par contre tout travail mérite salaire et si nous pouvions avoir une gratification ». Ils ont travaillé sur le sujet, et ils ont proposé des bons d'achats.

Vous vous voulez faire le bonheur des gens malgré eux. Ils proposent des choses, nous les acceptons, vous trouvez que cela ne va pas, c'est votre problème, mais aujourd'hui, venir chipoter, oui effectivement le SMIC horaire pour les personnes en dessous de 17 ans, c'est 8,12 € et bien nous, nous proposons 10 €, vous devriez être content, puisqu'on a mis la barre à 10 € de l'heure, pour 15 heures 150 € de gratification de chèques Cad'Oh.

Après les chèques Cad'Oh, ils en font ce qu'ils veulent, s'ils veulent aller acheter un livre dans une librairie, ils se cultiveront, s'ils veulent acheter quelque chose pour se nourrir, ils se nourriront, s'ils veulent acheter quelque chose pour se divertir, ils se divertiront. Laissez la liberté aux gens plutôt que de vouloir encadrer toujours les choses davantage.

Nous proposons un système qui est souple, si les jeunes ne veulent pas de la gratification, ils ne candidatent pas, nous n'obligeons personne, si cela ne leur plaît pas, si le système ils préfèrent le vôtre, moi je vous invite au niveau du parti socialiste à proposer autre chose à Roanne et puis vous verrez les candidatures que vous recevez.

Monsieur le Maire met cette délibération au vote :

POUR : 32 voix (Groupe Majorité)  
CONTRE : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")  
ABSTENTION : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

Le Conseil Municipal décide d'approuver la mise en place du dispositif « Argent de poche ».

### **13. Versement du forfait communal aux écoles élémentaires et maternelles privées - Convention avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.) Saint Paul - Approbation**

---

Monsieur Rivollier : Premièrement j'aimerais revenir sur ce que la Ville de Roanne faisait depuis 2014 en ce qui concerne le forfait communal. Pour rappel chaque enfant scolarisé dans les écoles privées et habitant sur Roanne, qu'il soit en maternelle ou en élémentaire, l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de chaque école percevait un forfait communal d'un montant de 490 € par enfant. Il est important de signaler qu'à cette période, les maternelles n'étaient pas concernées par ce forfait, pourtant la Ville de Roanne finance de manière volontaire depuis plusieurs années.

Aujourd'hui la loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, entraînant en conséquence la prise en charge par les municipalités du coût de fonctionnement des écoles privées sous contrat en maternelle.

Au regard des évolutions législatives et de l'ancienneté de la convention qui lie la Ville de Roanne et l'école St Paul suite à une délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 1996 et après échanges avec l'école Saint Paul, il est proposé de revoir les modalités de financement de cette dernière, pour les enfants Roannais qui y sont scolarisés, et de signer une nouvelle convention avec l'O.G.E.C. ayant la charge de cette école. Cette convention aura une durée de 6 ans.

Le forfait communal par élève est égal au coût moyen par élève de maternelle et d'élémentaire, constaté dans les écoles publiques de la Ville.

A compter de l'année 2020-2021, la Ville de Roanne accordera le forfait communal suivant, pour chaque enfant Roannais scolarisé à Saint Paul :

- en maternelle : 1 000 €
- en élémentaire : 600 €

Sur la base des effectifs actuels, la hausse de financement liée au forfait communal est estimée à 48 510 € à la charge de la Ville de Roanne pour cette année scolaire par rapport à l'année dernière, passant de 98 490 € à 147 000 €, soit une augmentation de l'ordre de 49 %.

Le forfait communal sera versé par tiers au cours de l'année scolaire, début décembre, début avril et fin juin.

L'O.G.E.C. devra fournir, chaque année avant le 1<sup>er</sup> décembre, les comptes certifiés en dépenses et en recettes justifiant de l'utilisation détaillée du forfait communal pour l'année scolaire écoulée et le budget prévisionnel de l'année scolaire en cours ; la non-transmission de ces éléments bloquera le versement du forfait communal.

Monsieur le Maire : Une précision sur la convention, rajoutée à l'article 3, un F qui dit : l'O.G.E.C. s'engage à baisser la participation financière annuelle des familles Roannaises de 10 %.

Madame Dumoulin : Cette délibération est intéressante parce qu'elle nous permet de nous replonger dans la difficile question, quasiment historique, des financements publics aux établissements scolaires sous contrat.

La loi est respectée par cette délibération et on peut dire que c'est l'essentiel.

Pendant Monsieur le Maire, arrêtons nous un instant sur deux points qui peuvent nous interpellier. La délibération prévoit que l'O.G.E.C. devra fournir chaque année avant le 1<sup>er</sup> décembre, les comptes justifiant de l'utilisation détaillée du forfait communal. Monsieur le Maire, je pense que ce n'est pas la première fois que la Mairie apporte ce forfait à cette association, nous espérons que vous accordez cette dotation largement réévaluée en toute connaissance de cause, je pourrais dire, comme vous le faites pour toutes les associations, c'est-à-dire en connaissant parfaitement la situation financière de l'O.G.E.C..

Il est vrai que l'O.G.E.C. fait partie des associations qui gèrent des budgets importants, argent public d'ailleurs et privé confondu, et qui est capable de faire des bénéfices comme une entreprise classique, plusieurs années de suite, cette association a généré des bénéfices très importants, par exemple sur la cantine scolaire. Evidemment nous ne doutons pas que vous respectez la gestion libérale de cette association et que par l'augmentation de ce forfait, vous ne répondez qu'à l'obligation légale.

Pendant Monsieur le Maire, il y a un deuxième point qui pourrait aussi nous interpellier, en travaillant sur ce dossier nous avons appris que Monsieur Rivollier, qui aujourd'hui présente cette délibération en tant qu'élu en charge des relations avec les écoles privées, était aussi de 2018 à 2020, il me semble, Président de l'A.P.E.L. c'est-à-dire l'association des parents d'élèves des écoles privées, pour l'école des Aqueducs. Ses nouvelles fonctions politiques l'ont sans doute obligé à quitter cet engagement associatif mais peut-être que notre information est erronée, désolée de ne pas suivre les engagements associatifs de tous les élus, nous savons qu'ils sont nombreux. Si ce n'est pas le cas et que Monsieur Rivollier est toujours Président de l'association et sachant que l'O.G.E.C. gère l'ensemble des écoles privées du secteur, nous nous étonnons Monsieur le Maire, de la situation déontologique un petit peu difficile que connaît Monsieur Rivollier dans cette assemblée.

Monsieur le Maire : Je laisserai Monsieur Rivollier répondre sur ce qu'il estime en son âme et conscience devoir faire mais en tout cas nul texte ne l'oblige à le faire et d'ailleurs il ne me semble pas, lorsque sous les municipalités précédentes certains avaient des responsabilités y compris syndicales ou de présidence d'association, que beaucoup parmi les élus dans les rangs desquels vous figuriez aient pris des dispositions aussi radicales.

Sur la première question que vous posez par rapport à l'exigence que nous mettons dans la convention d'obtenir avant le 1<sup>er</sup> décembre, les éléments comptables, c'est tout juste une obligation légale, nous ne faisons que retranscrire une obligation légale que nous impose la loi.

Maintenant, cela vous a peut-être échappé, comme je l'ai annoncé seulement en séance, le rajout du F que je veux dans la convention, c'est que considérant que nous faisons un effort, le contribuable fait un effort pour se mettre en conformité avec la loi, nous souhaitons, nous demandons à chaque O.G.E.C. de faire un geste en direction des familles de façon à baisser la contribution des familles. Là aussi je pense que c'est quelque chose qui est tout à fait clair et cohérent.

Monsieur Beysson : Deux questions pour commencer. (*Inaudible*) En commission éducation on avait eu l'occasion de découvrir cette délibération, on n'avait pas eu l'opportunité d'avoir des éléments précis sur les modalités de calcul.

On pensait les avoir en délibération, du coup je vous pose la question là puisqu'on n'a pas vu cela dans les documents, est-ce que vous pourriez nous dire précisément de quelle manière vous avez pris en compte les surfaces des établissements publics ? Avez-vous compté à l'échelle d'une surface totale d'école, les bâtiments, la cour pour faire simple, qu'est-ce que vous avez pris en compte dedans en termes de surface, peut-être pas la cour mais au moins la surface des bâtiments ?

D'un point de vue de la répartition des charges, est-ce que vous avez pris 100 % des charges attribuées au bâtiment ? Est-ce que vous avez fait une cotation horaire en fonction des temps d'enseignement et des temps qui n'en font pas partie ? Cela fait partie des éléments qui pour nous sont importants pour savoir si au regard de l'estimation qui est faite des 600 ou des 1 000 €, on est bien sur le respect strict de la loi qui est d'avoir un traitement égal par rapport à tout ce qui va concerner l'enseignement ou si peut-être il y a une prise en compte qui est plus large que cela ? On manque d'éléments pour analyser cela et si vous pouviez nous apporter des éléments ce serait super.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas vous répondre au niveau des m<sup>2</sup> ... parce que l'Etat a prévu un dispositif dans lequel il a chargé les Préfectures d'évaluer Département par Département, les coûts consacrés par les collectivités, les communes, aux élèves des écoles publiques.

C'est ainsi que la Préfecture nous a transmis une circulaire avec une évaluation du montant consacré par les communes de la Loire, aux écoles publiques et nous nous inscrivons et nous avons repris ce montant, en prenant une marge et nous sommes, pour être très honnête avec vous, en dessous de l'ordre de 20 % de cette moyenne qui nous a été donnée par l'Etat. C'est ce qui nous a permis d'arriver aux 600 € pour les écoles primaires et aux 1 000 € pour les écoles maternelles.

Dans certaines communes, je pense par exemple à la Ville de Lyon, ils ont mis plus, ils donnent plus parce qu'effectivement dans le Rhône, en particulier à Lyon, les sommes sont différentes parce que là aussi il y a un prix de l'immobilier qui n'est pas le même, donc on adapte vraiment à la situation départementale. Un complément peut être apporté par Madame Dufossé et puis vous reprendrez la parole Monsieur Beysson.

Madame Dufossé : Juste pour dire que je ne comprends pas vraiment la question de Monsieur Beysson puisqu'en Commission Education nous sommes rentrés dans le détail et on a expliqué le mode de calcul en détail.

Monsieur Beysson : Peut-être qu'on ne se comprend pas sur le grain de lecture qu'on aimerait avoir. Moi de ce que j'avais retenu de la Commission c'était effectivement qu'il y avait une prise en charge des surfaces, des activités qui étaient proposées, vous sommiez tout ce qui était donné dans l'école publique au niveau de la Ville et puis du coup on divisait cela par le nombre d'élèves et on le reportait dans le privé. Mais j'avais vraiment, je ne sais pas si Denis ou d'autres ont compris autrement, mais il me semblait que c'était au niveau de la Ville et pas quelque chose qui était fait de manière à partir d'une moyenne générale, je pensais que c'était plus précis au niveau de la commune.

Monsieur le Maire : Vous avez raison, les deux sont vrais, j'ai demandé au service de faire le calcul, donc les services ont travaillé et à côté de cela l'Etat nous a transmis les circulaires avec les montants qui devaient nous servir de référence. La décision a été de prendre entre les deux.

Monsieur Beysson : Est-ce que vous pourrez du coup nous faire passer l'estimation qui a été faite par les services par rapport à la réalité ?

Monsieur le Maire : Cela vous sera transmis comme l'a dit Madame Dufossé avec le compte-rendu de la Commission lorsqu'il sera rédigé, ce qui ne saurait tarder.

Monsieur Beysson : Les éléments précis on ne les a pas eus en Commission je le reprécise, mais je suis désolé de dire qu'on n'avait pas ces éléments là de façon précise pour chaque établissement, avec chaque surface, ce qui a été exclu ou non des bâtiments. Merci pour ces précisions et du coup sur cette délibération on s'abstiendra en l'état puisque l'on considère que l'on manque d'information pour avoir une lecture claire de la chose.

Monsieur Rivollier : Je vais compléter en toute transparence pour votre information. J'ai démissionné de mes fonctions à l'établissement St Paul en tant que Président de l'A.P.E.L. depuis 13 ans et ma démission sera actée lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Maire : Sa démission sera actée lors de l'Assemblée Générale de St Paul, qui aura lieu post Covid, en visio début décembre. Mais on va être attentif aux démissions des uns et des autres aussi dans le passé, on va regarder cela.

MM. Rivollier et Lambert, Administrateurs de l'école Saint Paul, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le montant du forfait communal versé à l'école privée Saint Paul, école du premier degré sous contrat d'association avec l'Etat, à compter de l'année scolaire 2020-2021, ainsi que la convention à intervenir avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.) ayant en charge cette école.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

## AFFAIRES SOCIALES

### **14. Centres sociaux et Comité Roannais de Vacances – Versement anticipé des soldes 2020 – Approbation**

---

Monsieur Nouibat : Les conventions d'objectifs et de financement signées avec chacun des centres sociaux et le Comité Roannais de Vacances arrivent à échéance le 31 décembre 2020.

Au sein de ces conventions, il est précisé que la Ville de Roanne doit :

- fixer annuellement en Conseil Municipal le montant des subventions accordées aux centres sociaux ;
- procéder au versement d'une avance de 75 % du montant attribué avant la fin du mois de janvier de l'année n ;
- verser le solde de 25 % de la subvention attribuée avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre de l'année n+1, dès réception du compte de résultat de l'année n.

En d'autres termes pour 2020, 75 % des subventions ont été versées au titre de l'année 2020 plus 25 % des subventions correspondant au solde des subventions accordées en 2019.

Aussi, pour plus de clarté dans les montants accordés et versés sur une année civile, il est question d'appliquer les règles de Roannais Agglomération, aussi pour 2021. Pour ce faire 25 % du solde de 2020 seront versés avant le 31 décembre 2020.

Dorénavant ce seront alors 75 % des sommes qui seront versées en début d'année et 25 % du solde sur le second semestre.

M. Nouibat, Administrateur des centres sociaux Condorcet, Bourgogne, La Livatte, Marceau/Mulsant et Moulin à Vent, Mme Troncy, Administrateur du centre social Condorcet, Mme Barbant, Administrateur du centre social Bourgogne, Mme Troncy ayant le pouvoir de Mme Redeuilh, Administrateur du centre social La Livatte, Mme Lapalus, Administrateur du centre social Marceau/Mulsant, M. Guillermin, Administrateur du centre social Moulin à Vent et Mme Dufossé, Administrateur du Comité Roannais de Vacances, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le versement des soldes 2020 aux centres sociaux et au Comité Roannais de Vacances avant le 31 décembre 2020.

## SPORTS

### **15. Mise à disposition de locaux et surfaces de jeux à différentes associations sportives - Avenant n° 1 avec le Secteur Bouliste F.F.S.B. du Roannais, l'Entente Sportive Bouliste, Féminines du Secteur Roannais et Roanne Club Sportif - Approbation**

---

Monsieur Lassaigue : Par convention approuvée en Conseil Municipal du 6 novembre 2018, la Ville de Roanne a mis à disposition du Secteur Bouliste F.F.S.B. Fédération Française de Sport Boules du Roannais, des locaux et 50 terrains dédiés à la pratique de la boule lyonnaise, situés 1, boulevard d'Yprès à Roanne.



Le Secteur Bouliste du Roannais qui est chargé de la gestion d'une soixantaine d'associations bouliste a sollicité la Ville de Roanne pour accueillir trois nouvelles associations, pour l'organisation de leurs réunions :

- Entente Sportive Bouliste ;
- Féminines du Secteur Roannais ;
- Roanne Club Sportif.

A ce titre, il est nécessaire d'établir un avenant formalisant cette mise à disposition étant entendu que le Secteur Bouliste du Roannais reste l'occupant principal.

Par ailleurs, compte tenu de la crise sanitaire actuelle, il apparaît nécessaire de consigner dans cet avenant, l'engagement des Associations à respecter et faire respecter les consignes et/ou les protocoles pouvant être mis en place par les autorités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 à intervenir avec le Secteur Bouliste F.F.S.B. du Roannais, l'Entente Sportive Bouliste, Féminines du Secteur Roannais et Roanne Club Sportif.

## **16. Utilisation du gymnase Albert Thomas par la Ville de Roanne et les associations roannaises - Avenant-type n° 1 avec l'Association Immobilière de la Livatte et l'association O.G.E.C. Saint Paul-Saint Joseph - Approbation**

---

Monsieur Guillermin : Depuis le 31 décembre 2016, l'Association Immobilière de la Livatte est propriétaire du gymnase Albert Thomas et l'O.G.E.C. Saint Paul en est le gestionnaire.

La Ville de Roanne utilise cet équipement pour le mettre à disposition à certaines associations roannaise selon des conditions d'utilisation et des dispositions financières qui ont été actées selon une convention approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2016.

Compte tenu de la crise Covid actuelle, il convient de mettre à jour cette convention en intégrant les consignes pour le respect des gestes barrières et le protocole sanitaire imposé par les autorités.

Par la même, il convient de revoir la contribution financière de la Ville de Roanne qui s'élèvera désormais à 5,25 € de l'heure selon un taux horaire fixé par le Département pour sa participation financière aux frais de fonctionnement des gymnases municipaux utilisés par les collèges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant-type n° 1 de mise à disposition du gymnase Albert Thomas à la Ville de Roanne et aux associations utilisatrices par l'Association Immobilière de la Livatte et l'O.G.E.C. Saint Paul – Saint Joseph.

## CULTURE ET EVENEMENTS

### **17. Festivités de Noël 2020 - Programmation - Fixation des tarifs - Contrats - Exonération de redevances d'occupation du domaine public - Approbation**

---

Madame Rotkopf : En préambule je tiens à vous préciser tout simplement qu'effectivement compte tenu des évènements et de la crise sanitaire, les évènements animations de Noël que je vais vous présenter maintenant seront maintenus ou non, en tout cas on le souhaite au maximum et voire même adaptés en fonction des conditions qui seront en vigueur au moment où elles démarreront.

« Festi'Noël », puisque c'est le nom que nous avons donné à ces festivités, va débuter le 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour s'achever le 3 janvier 2021 et démarrera par un mapping, c'est une projection vidéo sur la façade de l'Hôtel de Ville, je vous propose une petite vidéo pour vous mettre l'eau à la bouche.

*Diffusion d'une vidéo.*

Ce n'était qu'un aperçu et ce ne sont que des esquisses puisque ID SCENES qui est l'entreprise qui travaille sur ce beau projet, une entreprise Montpelliéraine, est en train de finaliser, il y a plein de surprises qui seront cachées dans cette petite vidéo. Ce sont des séquences de 20 minutes qui auront lieu entre 17h30 et 21h, en boucle avec le mapping durant 6 minutes et ensuite durant 14 minutes vous verrez l'Hôtel de Ville scintiller de mille feux.

Ensuite l'installation d'un sapin-manège, là aussi on a une petite vidéo mais qui ne m'empêchera pas de parler en même temps, puisqu'il n'y aura pas de musique, vous allez voir le sapin-manège qui sera installé cette fois-ci place du marché, à compter du vendredi 11 décembre et jusqu'au 3 janvier. En précision, l'installation démarrant le 7 décembre, le stationnement sur la place du marché sera immobilisé du 7 décembre au 7 janvier.

C'est donc un manège qui va permettre aux plus petits de prendre place comme vous le voyez dans les boules du sapin. 32 places en toute sécurité puisque même si la crise sanitaire nécessite et ce sera certainement le cas, une désinfection, elle sera tout à fait possible entre chaque tour de manège.

Cette animation remplace la patinoire ou la grande roue, que nous avons en général place de l'Hôtel de Ville, d'abord parce que nous avons envie et besoin de changement en cette période un peu troublée, et puis cela nous permet aussi de libérer le parking de la place de l'Hôtel de Ville et de recentrer les animations au cœur des rues piétonnes et au plus près des commerces.

Autour de ce sapin-manège prendront place toujours en tenant compte de la faisabilité, compte tenu du contexte, un village de Noël, 6 à 8 chalets qui vous permettront de retrouver une ambiance festive avec, vous avez sur la délibération tout ce qui est technique, tarifs ... je vous en fais grâce puisque là on cherche vraiment à vous donner envie et en espérant surtout que l'on puisse maintenir ces animations.

Entre le 19 et le 23 décembre, c'est complètement nouveau à Roanne, une série de parades de rue, des spectacles de rue avec des déambulations dans les rues piétonnes, qui partiront tous les jours entre la place de l'Hôtel de Ville et la place Clémenceau. Il y aura une à deux parades par jour avec plusieurs passages entre 16h et 19h.

Vous avez quelques images qui vous donnent un avant-goût de toutes ces parades qui sont juste plus belles les unes que les autres. Je vous inviterai là aussi à venir les voir au plus près dans les rues piétonnes juste avant Noël.

Les autres événements, traditionnellement les chalets associatifs dans les rues piétonnes entre le 28 novembre et le 3 janvier, nous sommes en train de finaliser l'installation de ces chalets avec Marie-Laure Burnichon, qui est en charge des associations. Le Noël des Métiers d'art de l'AMAR du 11 au 13 décembre. Dans le programme malheureusement figurait le marché des producteurs les 19 et 20 décembre, ce marché n'aura pas lieu, la Préfecture n'ayant pas délivrée l'autorisation nécessaire et M. Cuer qui est à l'origine de ce marché, à regret, a décidé de l'annuler purement et simplement. Là aussi sous réserve, le spectacle de Noël des Vitrites de Roanne, néanmoins ils espèrent pouvoir maintenir a minima, comme chaque année, les balades en calèche.

Un plan de communication sera dédié à tout cela et puis nous adapterons au fur et à mesure le programme compte tenu de ce que nous pourrions maintenir ou non, vous aurez tout le programme en temps réel sur Roanne.fr au fur et à mesure qu'il se déroulera. En espérant vous avoir fait envie.

Monsieur Vanhecke : L'entreprise Ferris Wheel offre 400 places donc ces places gratuites seront considérées comme un cadeau pour la Ville, pourquoi les revendre et ne pas les donner par le biais des centres sociaux à prix 0 aux jeunes enfants, aux jeunes Roannais. Vous pourriez également le faire par le biais du C.C.A.S., un cadeau doit rester un cadeau, la situation sanitaire que nous connaissons actuellement provoque assez de difficultés dans de nombreux foyers et ceci vous permettrait d'être aussi le Père Noël des enfants Roannais.

Le deuxième point concernant l'animation centre-ville dans la délibération, nous prenons connaissance de certains coûts, c'est vrai, mais nous n'avons rien concernant les compagnies qui feront l'animation, la déambulation dans le centre-ville, quelles sont ces compagnies ? Et quel est le coût global de cette animation ?

Madame Rotkopf : Je n'ai pas en tête le chiffre exact, on est autour de 23 000 € pour les déambulations, de mémoire, pour 8 compagnies. En sachant que le tarif comprend leur hébergement, le transport ... Ce sont des compagnies qui sont toutes régionales mais il faut quand même les faire venir jusqu'à nous, les héberger et les nourrir. Ce tarif comprend tout cela, en sachant que ce sont des compagnies qui comprennent quelques dizaines de personnes à chaque fois, donc il faut multiplier cela.

Concernant votre première question, c'était pour la gratuité des tickets, j'entends ce que vous dites et on a déjà échangé là-dessus en commission, on a effectivement un certain nombre de tickets qui sont offerts, 400, ce qui n'est pas énorme. Déjà il n'y aura pas suffisamment de tickets pour tout le monde et l'idée est de faire bénéficier du manège mais vous l'avez vu, le manège n'est pas gratuit non plus, et cela vient en compensation, pour nous cela fait une recette minime peut-être par rapport au coût mais en attendant nous ne pouvons pas passer non plus tout le temps à offrir.

Le C.C.A.S. fait l'effort de revendre ces tickets à un prix préférentiel, nous allons peut-être par certaines associations puisqu'elles ont la possibilité de les acquérir, en faire bénéficier les centres sociaux. Mais toutes ces associations ont elles aussi un budget, vous savez ce que c'est de tenir un budget, nous avons besoin aussi en contrepartie de vendre ces tickets.

Comme nous le faisons chaque année depuis que Noël s'organise et que l'on négocie un certain nombre de tickets gratuits avec le prestataire.

Madame Chevillard : On voudrait se faire préciser qu'aucune crèche n'est prévue en animation ?

Monsieur le Maire : Pourquoi ?

Madame Chevillard : Car c'est sur le domaine public.

Monsieur le Maire : Et alors ?

Madame Chevillard : Il me semble que sur le domaine public il y a quand même, comment expliquer cela, cela a un caractère religieux jusqu'à preuve du contraire.

Monsieur le Maire : Cela rentre aussi, je crois que cela a été tranché par le Tribunal Administratif, comme étant également dans le domaine de la tradition. Nous n'avons pas ce débat là et l'année dernière il y avait des figurines représentant une crèche, mais qui était organisée et présentée par le prestataire sur un domaine public, et il est libre de présenter ce qu'il souhaite à partir du moment où il paie un droit d'occupation du domaine public. Pour cette année, je ne sais pas, je ne crois pas. Mais ne faites pas comme Don Quichotte de courir après des moulins qui ne vous veulent même pas de mal. Consacrez votre énergie à des choses plus importantes et ce sera mieux.

Madame Chevillard : Je ne cours après aucun moulin, je pense simplement qu'il y a un principe de laïcité, de neutralité de la personne publique et notamment de l'élu, me semble-t-il.

Monsieur le Maire : Il ne faut pas que cela confine à l'entêtement et la bêtise.

Madame Chevillard : Ce n'est ni entêtement ni bêtise.

Monsieur le Maire : Noël chère Madame, c'est une tradition païenne d'abord je le rappelle, les fêtes de Noël, il y a une connotation religieuse pour certains, mais je pense que lorsque vous avez des gens qui ne sont pas forcément chrétiens et qui fêtent Noël, ils fêtent avant tout une tradition et faisons en sorte que ces traditions se maintiennent. Le jour où nous n'aurons plus de tradition, là nous n'aurons plus de liberté.

Monsieur Beysson : Il y a un aspect tradition, néanmoins on peut aussi fêter Noël en étant prudent vis-à-vis des symboles religieux parce que justement dans la crèche il y a quand même le petit Jésus, il y a des symboles religieux et pardon mais dans le cadre du contexte actuel vis-à-vis de la neutralité publique, vis-à-vis des religions, on doit y veiller dans un contexte de bienveillance mutuelle pour avoir un équilibre entre fêter Noël et respecter strictement les principes de neutralité en y veillant de façon particulière étant donné le contexte. C'est en ce sens où on pose la question et on sera preneur de la réponse quand vous aurez pu vous renseigner auprès de la personne pour nous dire si oui ou non c'est quelque chose qui est prévu ou pas cette année.

Monsieur le Maire : Je ne crois pas que ce soit prévu cette année mais vous me donnez envie d'en faire une pour l'année prochaine. Madame Rotkopf qui comme tout le monde le sait suit à fond les traditions chrétiennes.

Madame Rotkopf : Pour vous répondre effectivement et je suis bien placée pour vous dire à quel point effectivement, Noël est une fête célébrée dans beaucoup de familles, pas seulement catholiques et que les racines chrétiennes, de toute façon, de la France ne sont plus à démontrer, mais je ne cherche pas la polémique, toujours est-il qu'il n'y aura pas de crèche cette année et que quand bien même à partir du moment où la crèche, comme cela a été fait l'année dernière est proposée par un prestataire privé, libre à chacun de venir ou pas la visiter et la regarder, mais ne créons pas de polémique autour de débat stérile, surtout en ce moment où on a quand même en point de vue religion, besoin de sobriété et de tolérance.

Là très honnêtement et je pense que je fais partie des gens qui peuvent dire, je sais ce que c'est d'être attaquée sur sa religion, alors que je ne pense pas faire partie des gens qui les mettent en avant, en tout cas nous avons tous un droit de croyance ou non et de respect surtout ça ce n'est pas un droit, c'est un devoir de respect des autres, donc je respecte la religion de tout le monde ici, quelle qu'elle soit et je demande la même chose pour ceux qui veulent aller visiter la crèche, cela ne me pose strictement aucun problème à partir du moment où cela est fait dans la paix, la tolérance et le respect des autres.

Monsieur le Maire : On va rester sur ces festivités de Noël, pour que cela reste une joie pour tous.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs, les conventions de partenariat ainsi que les contrats relatifs aux artistes programmés, ainsi que l'exonération de l'occupation du domaine public pour la société Ferris Wheel et les commerçants.

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

## **18. Dispositif intercommunal d'accompagnement des groupes de musiciens amateurs du Roannais (ZICONORD) - Convention avec le Département de la Loire, les communes de Mably et Riorges et Roannais Agglomération - Approbation**

---

Madame Lupu Bratiloveanu : Le Roannais est un territoire riche de pratiques artistiques amateurs, en particulier dans le domaine des musiques actuelles. Aussi, les acteurs publics engagés dans ce domaine ont souhaité joindre leurs efforts pour apporter un soutien aux groupes musicaux du roannais, et plus largement du Nord du département, engagés dans un projet artistique.

Forts de leur engagement et de leur expérience en matière de promotion, de diffusion et de formation autour des musiques actuelles, les Villes de Roanne, Riorges et Mably ainsi que le Département de la Loire, ont souhaité coordonner leurs actions pour répondre à un besoin restant jusque-là insatisfait dans ce domaine, celui de l'accompagnement des projets musicaux amateurs. C'est ainsi qu'a été mis en place le dispositif ZICONORD.

Dispositif basé sur un appel à projet, qui a permis depuis 2013 d'accompagner de nombreux groupes et de leur apporter, en particulier lorsqu'ils ne fréquentent pas déjà un établissement d'enseignement artistique, une possibilité de progresser dans leurs projets. Le Conservatoire de Roannais Agglomération, engagé également dans les musiques actuelles, a intégré ce dispositif en 2017.

Ce dispositif prend appui sur les compétences et ressources disponibles au sein de chacune des collectivités ou groupement de collectivités signataires. La Ville de Riorges en assure la coordination avec l'appui d'un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des signataires de la convention.

Cette convention arrivant à son terme et le bilan fait par l'ensemble des partenaires étant positif, il est nécessaire de reconduire le dispositif et de signer une nouvelle convention.

Chaque collectivité engagée apporte sa contribution de manière suivante :

- les Villes de Roanne, Mably et Riorges apportent chacune 1 000 € ;
- Roannais Agglomération met à disposition des heures d'enseignement et d'accompagnement technique à hauteur de 1 000 € ;
- le Département de la Loire apporte un soutien de 6 000 € au dispositif pour le Nord du département.

La Ville de Roanne s'engage également, en soutien au dispositif, à mettre à disposition gratuitement, si besoin, un studio de répétition du Diapason dans la limite de 3 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention pour la mise en œuvre du dispositif ZICONORD à intervenir avec les Villes de Mably, Riorges, Roannais Agglomération et le Département de la Loire.

## **19. Musée de Beaux-Arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Exposition "Jean Puy - Ambroise Vollard : un Fauve et son marchand" du 12 décembre 2020 au 12 avril 2021 - Programmation culturelle – Conventions et contrats - Fixation des tarifs - Approbation**

---

Monsieur Brasseur Minard : Pour sa deuxième exposition temporaire de 2020 et afin de marquer le soixantième anniversaire de la mort de Jean Puy, le Musée Joseph Déchelette en partenariat avec le Musée de Pont-Aven en Bretagne organisent conjointement une exposition intitulée *Jean Puy – Ambroise Vollard : un Fauve et son marchand* qui aura lieu du 12 décembre 2020 au 12 avril 2021 à Roanne, pour se poursuivre du 26 juin 2021 au 2 janvier 2022 à Pont-Aven afin de découvrir l'artiste peintre Jean Puy et les relations entretenues de 1905 à 1925 avec Ambroise Vollard, marchand d'art.

Un peu d'histoire, né à Roanne le 8 novembre 1876 et mort le 6 mars 1960 à Roanne, Jean Puy se détermine comme un peintre indépendant. Tout d'abord impressionniste puis bref essai à la technique du pointillisme comme Georges Seurat, il se tourne vers le fauvisme, c'est un courant de peinture expressionniste qui est né en France vers 1903 pour s'achever dès 1910. Il n'en a pas moins marqué l'art du XXème siècle en libérant notamment la couleur. La voie que cet indépendant fixe comme devant être sienne, il est terminé par un amour intense de la vie, de la réalité et de la nature.

Il rencontre Ambroise Vollard qui est l'un des plus grands marchands de tableaux parisiens, et c'est à la demande de celui-ci que Jean Puy rejoint le groupe dit de l'Ecole d'Asnières, peignant des décors de vases, de services de table jusqu'au boutons et carreaux de faïence stannifère à l'atelier d'André Metthey, les motifs sont surtout figuratifs. Il y peint aussi des nus féminins. Cette rencontre va permettre à Jean Puy de s'exposer à travers l'Europe comme la Russie, l'Autriche, l'Allemagne, la Suisse et l'Angleterre.

A travers cette exposition, le public pourra découvrir plus d'une centaine d'œuvres exposées dans tout le musée en passant du portrait au modèle dans l'atelier, des paysages, des œuvres graphiques, l'accent sera aussi mis sur la céramique. Une programmation culturelle importante sera mise en place autour de cet évènement sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.

Des visites gratuites avec l'équipe médiation du musée les 12 et 13 décembre de 14h à 18h et comme tous les premiers dimanches du mois. Des initiations au dessin avec des modèles vivants, 4 conférences gratuites afin d'élargir les connaissances et les regards autour de Jean Puy, des projections de films en partenariat avec le cinéma, l'Espace Renoir, 4 performances théâtrales en collaboration avec la compagnie Lahiine du Labo en accès libre qui seront proposées au musée et si possible aussi dans d'autres lieux de la Ville.

Une série d'ouvrages et d'activités manuelles, les produits dérivés à la vente comme le catalogue de l'exposition de 176 pages, un journal d'exposition de 32 pages, des affiches et des cartes postales, un carnet de notes, des magnets, une tablette de chocolat en collaboration avec la célèbre maison Pralus, Roannaise, personnalisée, reprenant 2 tableaux de Jean Puy.

Monsieur le Maire : C'était complet, il ne reste plus qu'à aller à l'exposition. Rappelez-nous les dates.

Monsieur Brasseur Minard : Du 12 décembre au 12 avril 2021 en plein FestiNoël.

Monsieur Vanhecke : Dans ce projet intéressant nous devons valider de nouveaux des tarifs, tarifs des visites à 10 € pour les adultes mais comme la coutume est, il n'y a pas de tarif spécifique pour les chômeurs, les étudiants et les retraités. Nous souhaitons à nouveau intégrer un tarif intermédiaire pour les personnes concernées par les différents droits d'entrée, ne pas les prendre en considération pourrait être perçu comme une sorte de discrimination culturelle.

D'autre part, je voudrais savoir si dans la convention que l'on nous présente, nous pouvons avoir d'autres précisions sur l'organisation de cette manifestation entre les deux villes qui mettent en place cette manifestation, est-ce qu'il y a une convention spécifique concernant le déplacement des œuvres, les assurances, quel est le coût pour la Ville de Roanne de cette organisation d'évènement riche et intéressant au niveau culturel ?

Monsieur le Maire : Pour répondre à une partie de votre question je vais vous en poser une autre Monsieur Vanhecke. Je suis un jeune salarié, je touche 1 250 € par mois, je veux aller à cette exposition, et puis je suis un moins jeune salarié, je suis malheureusement au chômage et je touche 2 500 € de Pôle Emploi, pourquoi faire un tarif pour le demandeur d'emploi par principe, parce qu'il est demandeur d'emploi, alors que nous avons des salariés qui touchent moins que certains demandeurs d'emploi ? C'est une vision dogmatique que vous avez et par conséquent je n'irai pas dans ce sens-là.

Après nous avons de toute façon des tarifs qui sont adaptés aussi aux groupes, aux étudiants, je ne suis pas sûr que l'on ait beaucoup d'étudiants mais en tout cas chaque fois qu'il y aura des étudiants qui viendront de façon groupée, ils bénéficieront d'un tarif particulier. Je pense qu'à trop vouloir viser une catégorie de gens, on stigmatise et je pense que l'on finit par être injuste, c'est mon point de vue, c'est peut-être en cela que nous divergeons.

Monsieur Vanhecke : Je pense qu'effectivement lorsque l'on voit les billetteries d'autres organisations, musée et autres, le chômeur en fait partie, les retraités en font partie, donc à un moment donné ce n'est pas vouloir l'intégrer absolument, je veux dire qu'il faut trouver une logique dans la mise en place de tarifs dans notre Ville.

C'est la deuxième ou troisième fois que l'on propose de l'intégrer, je pense qu'il faut trouver un juste milieu. On ne va tout de même pas aller au quotient familial, mais si l'on veut que la culture soit beaucoup plus ouverte et mise à disposition, on a les outils pour le faire puisqu'effectivement cette manifestation est là pour cela, donc à un moment donné il faut peut-être donner d'autres moyens et avoir une réflexion sur ce sujet-là. Ce sont des sujets de fond qui doivent apporter des réponses à la culture et à une politique culturelle mais une vraie politique culturelle et pas s'arrêter sur une billetterie.

Monsieur Gerbot : Je ne connais pas beaucoup de chômeurs à 2 500 € par mois payés par Pôle Emploi, alors voyez-vous c'est un peu comme dans la mer, il y a des poissons volants effectivement mais ce n'est pas l'espèce qui constitue la majorité du genre.



Parce-que 2 500 € pour un chômeur, moi qui ai été au chômage, moi qui le suis encore, qui touche 700 € par mois, d'autres personnes que j'ai connues de par le milieu d'où je viens à savoir ouvrier et à avoir ensuite été en précarité, en connaissant beaucoup de personnes qui étaient au chômage, je peux vous assurer que les 80 % d'entre ces personnes ne touchaient pas au chômage 2 500 € ou à l'époque 10 000 francs par mois. Je trouve que vous exagérez un petit peu en parlant d'un chômeur qui touche, en faisant cette comparaison avec un chômeur qui touche 2 500 € par mois parce que ce n'est vraiment pas la majorité.

Monsieur le Maire : Vous avez raison ce n'est pas la majorité du genre mais cela existe et par conséquent le principe d'avoir une tarification selon la condition d'être actif en situation d'emploi ou actif en situation de chômage ne me paraît pas pertinente.

Monsieur Brasseur Minard : Juste rajouter une chose pour compléter ce que vous avez dit Monsieur le Maire, il est depuis fort longtemps et comme je l'ai dit dans ma délibération, tous les premiers dimanches de chaque mois, le musée est gratuit, c'est donc une ouverture que l'on fait et je pense que c'est une bonne chose qu'on soit demandeur d'emploi, enfant, adulte, senior, dans les centres sociaux.

De plus je vous rappelle qu'il y a aussi le pass'culture qui est mis à disposition à la Ville de Roanne. Il y a des éléments et des moyens mis en place à la disposition des Roannais qui peuvent en prendre compte, je pense aux étudiants, à ces gens qui utilisent le pass'culture et bien il faut l'utiliser, je vais régulièrement au musée le premier dimanche de chaque mois, il est vrai qu'il faut communiquer aussi là-dessus, cela fait partie de notre devoir et il est bon de rappeler que chaque premier dimanche de chaque mois, le musée est ouvert.

Monsieur le Maire : Par contre je suis désolé Guillaume mais du coup le chômeur qui veut aller à la messe, il ne va pas pouvoir y aller le premier dimanche du mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la programmation culturelle mise en place autour de cette exposition et les différents tarifs spécifiques proposés, ainsi que la convention de partenariat à intervenir avec l'Office de Tourisme.

## CADRE DE VIE

### **20. Réseau de chaleur - Délégation de Service Public avec la Société ROANNE ENERGIES (DALKIA) - Rapport d'activité - Année 2019 - Examen**

---

Monsieur Dorange : La Ville de Roanne a confié à la société Roanne Energies Dalkia, la gestion de son réseau de chaleur, le concessionnaire se doit chaque année de produire un rapport contenant notamment les comptes et les opérations afférentes à l'exécution de ce contrat et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Cette Délégation de Service Public, D.S.P., est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour une durée de 24 ans. Voilà les éléments à retenir pour 2019. Le réseau comprend 23 sous-stations pour une puissance souscrite de 8 542 kW et représente une longueur de 2,63 km.

Le réseau a fonctionné avec un taux de mixité moyen bois/gaz de 84,6 %.

8 540 MWh ont été livrés aux abonnés (chauffage + Eau Chaude Sanitaire) et le rendement global du réseau a été constaté à 74,9 %.

Enfin le Chiffre d'affaire pour l'année 2019 s'élève à 827 724 €.

En ce qui concerne la qualité de service, le Centre de Relation Clients n'a reçu que 7 appels dont seulement 2 pour des insuffisances d'eau chaude sanitaire ou de chauffage.

Vous avez pu trouver le détail dans le rapport d'activité de cette délégation, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2019 concernant le Société ROANNE ENERGIES. Aucune remarque ni observation ne sont formulées.

## **21. Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire - Territoire d'Energie (SIEL - TE) - Rapport d'activité - Année 2019 - Examen**

---

Madame Brun : Comme chaque année et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – Territoire d'Energie (SIEL-TE) se doit de présenter son rapport annuel à la Ville de Roanne, puisque notre collectivité en est membre.

Il est à retenir que pour l'année 2019 un résultat net du Compte Administratif de 25,2 M€, investissement et fonctionnement.

Le budget global du syndicat est de 102,8 M€ dont 33,5 M€ de fonctionnement et 69,3 M€ d'investissement.

Le SIEL intervient sur différentes missions dont vous avez le détail dans la délibération mais en ce qui concerne plus particulièrement la Ville de Roanne, deux actions sont actuellement en cours :

- gestion des chaufferies bois des sites de l'Arsenal et du Groupe Scolaire de Mâtel ;
- suivi du recouvrement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (T.C.F.E.).

Monsieur Beysson : Dans le rapport du SIEL il a été inscrit en page 6, un accompagnement possible du SIEL sur l'éclairage public, avec un certain nombre d'objectifs poursuivis pour à la fois améliorer l'éclairage, la sécurité, la préservation de l'environnement et de réaliser d'importantes économies.

Il se trouve qu'au niveau du SIEL on ne bénéficie pas de cette option-là, je voulais du coup savoir ce qui était mis en place sans l'intermédiaire du SIEL mais au niveau de la mairie sur ces questions là qui nous semblent importantes et peut-être sous-estimées d'un point de vue notamment des nuisances environnementales sur l'ensemble des éco systèmes, la biodiversité.

Il y a pas mal d'études qui montrent qu'il y a des enjeux de décalage de floraisons, de pollinisations, des perturbations des cycles de reproduction et du coup on pense qu'il y a une réflexion qui doit être importante à ce sujet-là. J'imagine qu'il y a peut-être des choses déjà en cours, si vous pouvez nous les expliquer et nous donner quels objectifs peut-être sont fixés par rapport à cela.

Monsieur le Maire : Nous travaillons avec le SIEL sur la partie relamping, pour passer à des éclairages qui soient moins consommateurs, ce que nous avons déjà lourdement fait en 2014, en début de mandat, on avait beaucoup investi, on avait mis 1,5 M€, juste dans ce système là pour passer à des systèmes de LED. Nous continuons maintenant mais de façon plus modeste car une grande partie du travail est déjà faite. Régulièrement on travaille là-dessus mais on le fait plutôt en direct aussi. Après on n'utilise pas toutes les options du SIEL qui surtout rend service aux toutes petites communes, qui n'ont pas forcément l'ingénierie que nous, nous disposons.

Monsieur Beysson : Du coup au-delà de la transformation des dispositifs en LED qui vont générer potentiellement des économies d'énergie, mais pas nécessairement travailler sur la préservation de l'obscurité qui est nécessaire aux éco systèmes, est-ce que là-dessus il y a une réflexion ? Eteindre, il y a toute la question du sentiment de sécurité qu'il faut qu'on travaille autour de cela, mais il y a peut-être une réflexion à mener pour travailler là-dessus, je ne donne qu'un exemple qui va faire peut-être sourire certains, parce que je vais citer une espèce en particulier, mais il y a certaines espèces par exemple de crapaud et des études qui montraient qu'à l'échelle du halo lumineux d'une ville, à 40 km de cela il y avait des incidences sur sa reproduction. Il y a des enjeux qui sont vraiment importants en termes de minimisation de l'intensité lumineuse et de ce point de vue là, il y a peut-être une réflexion à mener et à continuer.

Monsieur le Maire : J'avais demandé aux services de regarder, ce qu'on appelle la nuit profonde, si on ne pouvait pas baisser d'intensité voire même éteindre. On se trouve confronté à une difficulté aujourd'hui, qui est une conséquence de notre succès en matière de vidéo protection, c'est-à-dire qu'aujourd'hui la vidéo protection est inopérante s'il n'y a pas de lumière et donc réduire voire supprimer malheureusement empêche la vidéo protection de pouvoir visualiser tout simplement, ou alors il faudrait passer à des caméras infra rouge qui sont beaucoup plus coûteuses et qui ne sont pas forcément opérationnelles dans tous les cas de figure y compris la nuit.

Monsieur Beysson : Dans les options qui sont proposées, une réflexion autour de la détection de présence des véhicules des personnes, c'est des options qui à mon avis peuvent être réfléchies pour palier à cette (*hors micro*).

Monsieur le Maire : C'est une piste.

Monsieur Lassaigue : Vous me lancez la balle pour vous dire que sur le nouvel espace Fontval l'éclairage du parking à partir d'une certaine heure, qu'il faudra que l'on décide, se fera par détection, donc s'il n'y a pas de détection le parking et l'espace de jeux seront noirs.

Monsieur le Maire : Cela fait partie des pistes effectivement, on va commencer à mettre en œuvre mais petit à petit.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel relatif à l'activité du SIEL-TEL et de son annexe financière. La présentation du rapport a donné lieu à différents échanges.

## **22. Société Publique Locale d'efficacité énergétique outils d'intervention de l'Opérateur de Services Energétiques Régional (SPL OSER) - Rapport d'activité - Année 2019 - Examen**

---

Monsieur Lambert : Notre commune est membre de la SPL sous l'acronyme SPL OSER d'efficacité énergétique depuis 2017.

Elle a notamment pour objet, sur le territoire régional, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de stratégie et de projets de rénovation énergétique.

Le dernier exercice 2019 s'est traduit notamment par :

- Une diminution du chiffre d'affaires mais essentiellement due à la livraison de travaux conduits en tiers financement.
- Néanmoins un bénéfice de plus de 11 000 € ;
- sur le plan opérationnel :
  - \* un peu moins d'audits énergétique, l'activité a été moins soutenue que l'exercice précédent ;
  - \* à l'inverse nous avons une activité plus soutenue en mandat de maîtrise d'ouvrage, quasiment le double et une activité très dense en phase de contractualisation et de conception des travaux sur beaucoup d'opérations ainsi que deux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
  - \* il y a eu également des opérations sur 6 établissements scolaires.

Nous devons aujourd'hui conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, nous prononcer sur le rapport écrit qui est joint en annexe de la délibération, ce qui doit être fait au moins une fois par an. Spécifiquement sur notre commune, nous pouvons relever que la SPL OSER est intervenue en tant que mandataire dans le cadre d'un marché signé avec la collectivité sur la rénovation énergétique du Centre Administratif Paul Pillet, l'enveloppe budgétaire s'élève à plus de 7 M€ T.T.C.. Nous avons vu tout à l'heure dans une précédente délibération que nous avons déjà versé un acompte de quasiment 580 000 € et que l'objectif de cette rénovation est de réaliser plus de 50 % d'économies d'énergie au niveau du Centre Administratif dont la construction devrait normalement commencer au printemps prochain, nous l'espérons, et se terminer un peu plus tard en novembre 2023, tout en essayant d'obtenir également une subvention au niveau européen.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE OSER pour l'exercice 2019. Aucune remarque ni observation ne sont formulées.

## **23. Fourrière automobile - Délégation de Service Public avec la société LAFAY - Rapport d'activité - Année 2019 - Examen**

---

Madame Prost Mallet : La Ville de Roanne délègue depuis le 13 octobre 2017 pour une durée de 5 ans, les opérations de fourrière pour automobile à l'entreprise Lafay située 31, boulevard Charles de Gaulle au Coteau.

Les missions du délégataire assurées de façon permanente du lundi au dimanche 7j/7 et 24h/24, ont pour but d'assurer l'enlèvement des véhicules, leur transfert, leur garde, leur restitution, et leur expertise. Pour mémoire en 2019, le tarif d'enlèvement d'un particulier est de 119,20 € T.T.C. et les frais de garde s'élèvent à 6,30 € T.T.C./jour. Les tarifs appliqués par le délégataire sont encadrés par l'arrêté ministériel du 5 septembre 2017.

Il est à noter que pour la deuxième année consécutive, le volume d'enlèvement est en baisse mais reste une activité rentable pour le délégataire. Sur la base du rapport d'activité de l'entreprise LAFAY, il est présenté aujourd'hui au Conseil Municipal, le bilan des opérations de fourrière pour l'année 2019.

Le total des recettes est de 45 278,50 € H.T. correspondant à 490 enlèvements dont 386 véhicules restitués à leur propriétaire pour un montant de 38 341 € avec 430 jours de gardiennage pour un montant de 2 257,50 € et 104 véhicules ont été détruits et facturés à la Ville de Roanne 4 680 €.

Le total des charges est lui de 38 679 € réparti sur plusieurs postes : la rémunération du personnel chargé des enlèvements et restitutions hors temps d'ouverture de l'entreprise qui est de 24 789 €, la rémunération du secrétariat en salaire chargé qui est estimé pour 2019 à 271 heures qui est de 7 489 €, le coût annuel des véhicules de dépannage, de camions et un 4x4, qui est de 6 801 €.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Société LAFAY pour l'exercice 2019. Aucune remarque ni observation ne sont formulées.

## **24. Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme – Bilan de la concertation - Approbation**

---

Monsieur Murzi : Une procédure de modification du P.L.U. a été engagée par arrêté le 10 août 2020, pour deux objectifs :

- adapter et corriger certains articles du règlement facilitant la compréhension et l'instruction des demandes d'autorisation et dans un souci de cohérence ;
- créer un emplacement réservé rue Benoit Raclet au profit de Roannais Agglomération, pour le projet d'extension des entrepôts de la STAR.

Ce projet de modification simplifié a été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour avis fin août 2020 et soumis à une concertation du public mais sans enquête entre le 14 septembre et le 14 octobre.

Vous trouverez dans cette délibération l'ensemble des avis favorables à cette modification et un seul a été rendu avec observation celui de la C.C.I. qui souhaitait attirer l'attention de la Ville de Roanne sur une possible extension de l'entreprise Loire Auto+ sur les terrains rue Benoit Raclet. Cette remarque a bien été transmise à Roannais Agglomération afin qu'un contact soit pris avec le gérant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme.

## **25. Acquisition du tènement immobilier situé 18, rue Anatole France à la SCI LA PLAGNE - Approbation**

Monsieur Sergenton : La SCI La Plagne, représentée par Monsieur Patrick FREDDO a fait part de son souhait de céder le bien dont elle est propriétaire au 18, rue Anatole France à Roanne, cadastré section AB n° 519.

Ce tènement immobilier d'une superficie cadastrale de 125 m<sup>2</sup> est un immeuble mitoyen sur 4 niveaux. L'ensemble est en bon état et a fait l'objet d'une réhabilitation de bonne qualité.

Ce bien constitue une opportunité intéressante pour la Ville de Roanne de par sa situation. Il est situé à proximité immédiate du Musée de Beaux-Arts et d'Archéologie Joseph Déchelette et cette acquisition s'inscrit totalement dans le cadre du projet d'extension de celui-ci.

Un accord est intervenu pour un montant de 225 000 € conformément à l'avis du service des Domaines.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un immeuble, vous savez le restaurant Capucine était dans deux immeubles, un qui appartenait déjà à la Ville de Roanne pour le rez-de-chaussée, quand on est face au restaurant, droit, et nous achetons cet immeuble qui est le rez-de-chaussée gauche avec au-dessus des appartements dans le cadre de la DUP renforcée, pour le projet de réhabilitation du musée.

Monsieur Vanhecke : Nous sommes pour la seconde fois à délibérer sur des biens immobiliers devant s'intégrer dans le cadre du projet d'extension du musée Joseph Déchelette, vous venez de l'expliquer. Mais hormis Madame la Ministre de la Culture, Madame Bachelot Roseline, que vous avez rencontrée il n'y a pas si longtemps, il semble qu'elle soit la seule à être au courant du projet.

Le Conseil n'a pas encore pris connaissance du projet scientifique et culturel si toutefois c'est bien ce projet que vous lui avez remis en main propre. Quand comptez-vous le présenter à la Commission Culturelle et au Conseil ? Ceci nous permettrait d'avoir une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité des futures délibérations concernant le musée et sa restructuration.

Monsieur le Maire : Vous serez informé du projet quand il sera prêt. Ma rencontre avec la Ministre avait pour objet de porter à sa connaissance les projets nombreux et importants dans le domaine culturel de la Ville comme de l'agglomération que nous souhaitons mener sur le mandat.

Nous ne sommes pas rentrés dans le détail mais nous avons par contre, ouvert, d'ailleurs vous l'avez vu, des Autorisations de Programme qui concernent le musée avec un montant important.

Maintenant nous ne sommes pas encore, c'est comme pour la place de l'Hôtel de Ville, on n'en est pas encore à savoir quel type de travaux précisément nous allons faire, cela n'empêche pas de lancer ce soir pour la place de l'Hôtel de Ville et la rue Jean Jaurès ou pour les Bords de Loire 2, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour nous guider, et le moment venu nous ferons la même chose en ce qui concerne le musée.

Là en attendant, petit à petit, chaque fois qu'une opportunité se fait sentir, et là nous avons été contactés par le propriétaire, ayant appris que nous étions intéressés par l'achat des immeubles qui se situent dans le périmètre du musée, a manifesté son intention de vendre et nous saisissons cette intention et la concrétisons. Il y en aura d'autres avant que le projet ne soit présenté par le nouveau directeur du musée, qui a pris ses fonctions, je le rappelle au 31 août.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition du tènement immobilier situé 18, rue Anatole France à Roanne, propriété de la SCI La Plagne, représentée par Monsieur Patrick Freddo, cadastré section AB n° 519 au prix de 225 000 €.

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

## **26. Mise à disposition d'un broyeur à branches - Convention avec la Commune de Perreux - Approbation**

---

Madame Dana Burnichon : Douze tonnes à l'heure, c'est le rendement du broyeur à branches cédé par Roannais Agglomération à un groupement de 3 communes dont la Ville de Roanne. Autant dire que quand le broyeur passe les branches trépassent. Pour ce faire il est nécessaire qu'une convention soit passée entre la Ville de Roanne et la commune de Perreux, propriétaire du broyeur à branches pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> décembre de cette année, renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Maire : L'agglomération a acheté un broyeur à branches, c'est nous qui en avons la charge, on le met à disposition gracieusement à la commune de Perreux et il y aura d'autres conventions avec d'autres communes si nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec la Commune de Perreux pour la mise à disposition d'un broyeur à branches à la Ville de Roanne.

## **27. Renouvellement de la Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis - Approbation**

---

Monsieur Bost : Comme chaque année lorsque je suis amené à présenter cette délibération je cite un chiffre qui d'ailleurs figure dans la convention, ce chiffre c'est 20 000. Un couple de chat non stérilisé, entraîne 20 000 descendants en seulement 4 ans.

Vous mesurez ainsi l'ampleur du problème de la gestion des chats errants sur une ville comme celle de Roanne. Face à ce problème la Ville de Roanne ne reste pas inactive contrairement à d'autres communes qui ne respectent même pas la loi.

Nous avons engagé depuis 2016 un partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Ce partenariat à l'époque consistait à ce que la Fondation 30 Millions d'Amis prenne en charge l'intégralité des frais liés à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants.

Face à l'afflux massif de demandes liées à ce partenariat de la part d'autres collectivités, en 2019 la Fondation 30 Millions d'Amis n'avait plus les moyens financiers d'aider à cette hauteur les collectivités. Elle nous a proposé, à la Ville de Roanne et aux autres collectivités, de passer sur un financement à 50 %. Depuis 2019, la Ville de Roanne contribue à hauteur de 50 % aux frais de captures, d'identifications, stérilisations et remise sur sites des chats errants.

La capture est réalisée par un piégeur professionnel, l'identification se fait au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis, la stérilisation est faite par un vétérinaire local et la remise sur site est réalisée par les services de la Ville.

Pourquoi remettons-nous, sur site ces animaux, puisque le chat est un animal territorial, il va ainsi faire la loi sur son territoire et chasser les autres chats errants, nous permettant de réguler le nombre de chats errants sur la Ville de Roanne. Le chat est aussi important puisqu'il permet une régulation des rongeurs, mais attention aussi à l'impact sur la biodiversité de trop nombreux chats errants notamment sur les oiseaux, d'où l'importance de réguler le nombre de chats errants sur Roanne.

En 2019, nous avons une convention avec un budget à hauteur de 3 500 € pour 50 chats capturés, au final seulement 32 chats ont été capturés puisque le vétérinaire local s'est trompé et a voulu nous facturer 18 chats qui ont été capturés sur Mably, sauf que nous ne finançons pas les chats mablyrots. Le reliquat, la Fondation 30 Millions d'Amis, nous a permis d'investir le reliquat de 2019 sur 2020, ce que nous avons fait lors du premier semestre 2020 sur les captures qu'on a pu réaliser malgré le confinement.

Néanmoins on n'a pas assez de budget pour 2020, il convient donc de refaire une convention d'où la délibération de ce soir, avec un montant plus faible 1 750 € au total avec une participation à 50 % de la Ville de Roanne à hauteur de 875 € pour 25 chats capturés ce qui nous permettra d'organiser sur le deuxième semestre 2020, 2 captures de chats errants dans les différents quartiers de la Ville de Roanne.

Avant de terminer cette délibération, je tenais à remercier, à féliciter notre office public OPHEOR qui a décidé de s'investir aussi dans cette démarche en mettant en place 3 abris à chats dans différents quartiers de la Ville, chose que nous faisons depuis déjà plusieurs années, bravo à OPHEOR.

Monsieur le Maire : J'ai une question. Un chat non stérilisé est susceptible surtout si c'est une chatte, de pouvoir mettre au monde combien ? 20 000 en 4 ans. Cela se passe dans la rue, généralement la nuit, est-ce que le niveau d'éclairage public a une incidence sur la prolifération des chats ?

Monsieur Bost : Je ne pense pas que cela les dérange.



Monsieur le Maire : C'était pour la boutade.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec la Fondation 30 millions d'amis.

## **28. Déclaration d'Intention d'Aliéner - Bilan du 3ème trimestre 2020 - Compte-rendu**

---

Madame Loughraieb : En application du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque trimestre une information récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées et des décisions de préemption doivent être rendues. Vous avez pu en prendre connaissance dans le tableau joint à la délibération. Sur ce troisième trimestre 2020, 285 Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été déposées, 1 seule a fait l'objet d'une préemption par la Ville de Roanne, il s'agit du 13 rue de Clermont pour un montant de 140 000 €, qui s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement du quartier Clermont secteur Fontval.

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

## **COMMERCE - ARTISANAT**

### **29. Soutien au commerce et à l'artisanat locaux - Mise en place du dispositif "Roanne Relais Commerces" - Convention - Approbation**

---

Madame Rotkopf : Le 29 octobre un nouveau confinement a été annoncé et avec cela à nouveau un coup dur pour les commerçants, bars et restaurants. Alors les commerçants dits « non essentiels » puisqu'ils sont fermés et ce a minima jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, puisque le Premier Ministre a annoncé ce soir potentiellement la réouverture des commerces dits « non essentiels » à condition que la situation sanitaire s'améliore d'ici là.

Nous avons rebondi sur l'annonce du Président, puisqu'il annonçait la possibilité pour les commerçants de faire du Click & Collect ou de la vente à distance. Nous avons mis en place ce système de Roanne Relais Commerces qui est un dispositif de livraison à domicile ou de retrait dans un point identifié qui est la Maison des Projets Foch/Sully situé 47, rue Maréchal Foch.

Le système est simple, vous êtes un client, vous allez sur roanne.fr, vous avez la liste des 44 à ce jour commerces participants à ce dispositif, vous avez les coordonnées du commerçant qui vous concerne et vous intéresse, vous prenez contact avec lui, il vous présente sa marchandise d'une manière ou d'une autre que ce soit par Facetime, par photo, par vidéo, sur son site Internet, et une fois que vous avez décidé de la transaction et qu'elle est achevée, vous avez la possibilité soit d'aller chercher le colis directement chez votre commerçant, soit si vous habitez à Roanne, de vous faire livrer gracieusement par le personnel de la Ville de Roanne, sur votre lieu de travail ou votre lieu d'habitation, soit si vous habitez en dehors de Roanne ou si vous êtes Roannais mais que cela vous est plus pratique d'aller le retirer au 47, rue Maréchal Foch.

A noter que ce système est totalement gratuit pour les commerçants, les artisans et pour les clients.

Madame Dumoulin : Nous soutiendrons les démarches qui face aux difficultés permettront de répondre à toutes les urgences et franchement je crois que la situation des commerçants est une urgence.

De nombreux Roannais cependant, nous ont interrogés et je pense que vous pourrez répondre à leur question en direct, sur la question du dispositif mis en place par la mairie, concernant les agents municipaux qui travaillent à ce dispositif. Ces Roannais nous ont demandé si ces agents ne manquaient pas à leur service habituel, j'avoue que je n'avais pas de réponse, évidemment d'autres questions peuvent être évoquées ce soir, quel est le coût de ce dispositif ?

Madame Rotkopf, a fait, malheureusement je n'ai pas entendu le chiffre, référence au chiffre de commerçants qui participent actuellement. Est-ce que d'autres commerçants vont entrer dans la démarche ? Je m'interroge aussi à savoir combien de paquets ont été livrés par les agents de la mairie ? Est-ce que cela représente un travail important ? J'ai plein de questions vous m'excuserez.

Cette démarche de solidarité est importante mais qu'en est-il de ce que j'appellerais les commerces de services, c'est-à-dire les commerces de l'artisanat, des professions importantes, je pense aux coiffeurs, aux esthéticiennes qui aujourd'hui ont des boutiques fermées, la mairie ne peut pas intervenir, c'est dommage parce que je trouve que cette solidarité a un « manque ».

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, nous aimerions, je crois que les débats d'aujourd'hui l'ont montré, nous aimerions et nous restons persuadés que cette solidarité s'inscrive au pluriel et nous attendons de votre part, des dispositifs élargis et nous le redisons sans honte, élargis en direction des familles, des associations, parce que nous le répétons encore, nos valeurs républicaines doivent aussi s'incarner dans les solidarités.

Madame Rotkopf : Je n'ai pas noté toutes vos questions mais de mémoire je vais essayer de répondre, si ce n'est à toutes vous me rappellerez celles que j'ai pu oublier en passant. Concernant les commerçants, il y en a à ce jour 44 d'inscrits mais il y a des inscriptions tous les jours, puisque pour être honnête, le dispositif a démarré un peu dans l'urgence, lundi dernier, puisque le confinement n'a été annoncé que le 29 octobre. Nous démarrons tout juste la communication à ce sujet, donc je ne doute pas que les commerçants, nous les avons tous contactés un par un, mais il faut peut-être le temps qu'ils s'organisent eux aussi de leur côté parce que nous ne faisons ni d'encaissements, car nous n'avons pas le droit, ni les photos, donc il faut qu'ils s'organisent pour pouvoir présenter leurs articles à leurs futurs clients.

Vous dire aussi que nous avons essayé de répondre au plus grand nombre, vous parliez des coiffeurs et des esthéticiennes, vous imaginez bien que nous ne sommes pas magiciens et que nous ne pouvons pas transposer une coupe de cheveux par Internet, en revanche les coiffeurs sont les bienvenus et certains se sont inscrits pour vendre des produits capillaires, les esthéticiennes pour vendre des produits de beauté qu'elles peuvent proposer à leurs clients.

Nous essayons de palier une perte de chiffre d'affaire, mais à l'impossible nul n'est tenu et nous ne pouvons que leur apporter une aide qui sera évidemment très certainement minime mais qui va leur permettre, je l'espère en tout cas, d'assurer et de prendre en charge, peut-être le loyer, peut-être certaines charges qui vont incomber et qui au moins leur permettront peut-être de pouvoir continuer à se payer.

Il faut noter quand même et cela c'est aussi une avance, que le chiffre d'affaire généré pendant cette période via le Click & Collect, ne sera pas pris en compte dans le chiffre d'affaire présenté pour obtenir les aides diverses qui sont à disposition notamment les aides de l'Etat ou d'autres organismes qui en général font référence au chiffre d'affaire. Que vous dire d'autre, je n'ai pas toutes les questions en tête.

Madame Dumoulin : Permettez-moi de reprendre les questions je les ai données un peu rapidement. Cela concerne surtout les agents de la mairie qui participent au dispositif.

Madame Rotkopf : Bien évidemment nous avons sollicité des agents d'abord sur le volontariat mais ensuite nous avons veillé à ce qu'ils soient relativement disponibles pour le faire. Il faut savoir que nous avons mobilisé potentiellement 2 agents mais qui peuvent se relayer pour rester 47, rue Maréchal Foch et recevoir les colis des commerçants et délivrer les colis des clients. Quand ils ont besoin d'être dans leur service, un relais se fait entre ces 2 personnes. La même chose pour les 2 personnes qui ont été mobilisées pour les livraisons. L'idée n'est pas de déstabiliser des services mais de solliciter des personnes qui, là aussi crise sanitaire oblige, sont moins occupées à leurs tâches quotidiennes parce que moins d'activité.

Madame Dumoulin : J'avais juste une dernière question Monsieur le Maire, si vous me le permettez, en termes de coût, on peut mesurer un coût pour ce dispositif ?

Madame Rotkopf : Le coût de la mise à disposition de la Maison Foch/Sully je ne l'ai pas en tête mais a priori de toutes façons, pas, et les personnes, le temps humain mais cela...

Monsieur le Maire : Ce sont des coûts que l'on a déjà en ce qui concerne la Maison Foch/Sully. Après les coûts de personnel, on les paie déjà.

Madame Fesnoux : Pour vous répondre pour les agents et comme Madame Rotkopf l'a dit, c'est sur la base du volontariat. Quand le dispositif a été proposé, tout de suite à la D.R.H. on a fait appel à des agents qui étaient disponibles suite à des baisses d'activité dans différents services et c'est vrai que l'on a eu quelques agents qui étaient intéressés par ce dispositif-là. On les a reçus et on a fait le nécessaire pour qu'ils soient opérationnels le plus rapidement possible et pouvoir aider les commerçants à pouvoir livrer leurs colis. Pour vous répondre, non, je ne sais pas par rapport à vos habitants Roannais qui sont venus vous voir sur ce sujet-là, non on n'a pas déstabilisé les services de la Ville de Roanne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à disposition de moyens humains et techniques dans le cadre de l'opération "Roanne Relais Commerces".

\*  
\*       \*  
\*

Monsieur Gerbot : Au niveau des questions diverses, ce n'est pas une question que je vais vous poser, c'est une réponse par rapport à la question que vous aviez posée par rapport aux chats la nuit. Les chats sont nyctalopes donc cela veut dire que lorsqu'ils sont dans les rues, que les rues soient éclairées ou non, ils s'en moquent complètement, ce qui veut dire que votre question elle est nulle et non avenue.

Monsieur le Maire : Si les chats voient la nuit, moi j'entends bien et effectivement je sais bien que le nocturne n'est pas pénalisant pour les chats, maintenant c'était une boutade Monsieur Gerbot, j'espère que vous le prenez sous le même angle.

Monsieur Gerbot : Certes mais ma réponse est en fait une réponse à cette boutade.

Monsieur le Maire : Oui mais je trouve que son ton d'humour est inférieur au mien, donc je la trouve nulle et non avenue.

Madame Chevillard : J'ai une question par rapport au bureau de poste, 3 rue Alexandre Roche, qui est fermé, une fois de plus j'aurais tendance à dire car il avait déjà fermé une semaine pour cause Covid et là suite à un effondrement de plafond, on voudrait savoir ce qu'il en est et si vous avez été informé notamment par La Poste ou si vous avez pris des informations auprès d'eux pour savoir comment ils comptent remédier à ce manque parce que c'est quand même le bureau de poste principal et il y a relativement beaucoup de monde.

Monsieur le Maire : Oui on a été informé comme tout le monde qu'il y avait eu un effondrement de plafond, je pense que personne ne peut le prévoir et qu'il vaut mieux fermer en sachant qu'on a des bureaux de poste ailleurs en Ville, et préserver la sécurité des gens qui vont à La Poste, plutôt que de laisser ouvert et prendre le risque que quelqu'un se prenne une plaque de plafond sur le coin du nez. Maintenant nous ne sommes pas là pour palier les insuffisances de La Poste, donc nous prenons acte d'une fermeture temporaire du bureau de poste, que voulez-vous que nous fassions d'autre.

Madame Chevillard : Ce serait peut-être intéressant de communiquer auprès de la population qu'il y a d'autres bureaux de poste parce que c'est vrai qu'il y a des gens qui se retrouvent devant ce bureau de poste systématiquement. C'est peut-être aussi notre rôle dès l'instant où c'est encore un service public de communiquer auprès de la population.

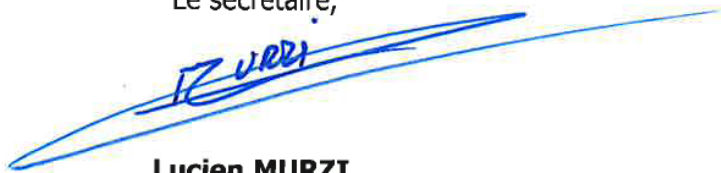
Monsieur le Maire : Nous avons été informés par La Poste que ce serait inaccessible pendant 15 jours, que La Poste allait ouvrir davantage le site de Clermont et de l'Arsenal et renforcer les équipes, pour les accès aux colis et lettres recommandées, elles seront maintenues à proximité des commerces au centre courrier. Ensuite il nous est dit que l'information est mise en place sous forme d'affiches sur place. Je sais bien que l'on en fait jamais assez mais les gens qui vont aller à La Poste qui est fermée, verront des affiches. Après on va me dire, mais pour ceux qui ne savent pas lire, que voulez-vous que je vous dise, qu'ils apprennent à lire.

Madame Dumoulin : Permettez-moi d'exprimer mon étonnement peut-être même un peu ma tristesse qu'il n'y ait pas eu un moment d'hommage à Samuel Paty dans cette Assemblée, je suis très étonnée qu'une assemblée, assemblée de la République n'ait pas pensé à simplement accorder une minute de silence pour cet homme, et les autres, me dit Monsieur Vanhecke, les autres français depuis ces quelques jours malheureusement ont subi le fléau du terrorisme, je voulais simplement dire que j'étais très étonnée de cette absence, vous savez que je suis très attachée aux commémorations.

Monsieur le Maire : D'abord vous dire que lors du dernier Conseil Communautaire nous avons rendu hommage à Samuel Paty et il y a eu par ailleurs comme nous l'avons fait pour toutes les communes une mise en berne des drapeaux. Je rappelle qu'il n'y a pas eu que l'assassinat de Monsieur Paty mais qu'il y a eu 3 autres assassinats à Nice plus récemment, auxquels nous avons aussi rendu hommage. Effectivement le temps malheureusement passe et je ne veux pas dire que nous sommes passés à autre chose, ce n'est pas mon propos et ce serait indécent de le croire, mais aujourd'hui en ce Conseil Municipal, il ne nous a pas paru de refaire un hommage au-delà de celui qui avait eu lieu au précédent Conseil Communautaire.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 30.

Le secrétaire,



**Lucien MURZI**

Le Maire,



**Yves NICOLIN**

Président de Roannais Agglomération